
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-sixième séance – Mercredi 28 novembre 2007, à 17 h

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *M. Philippe Cottet*, *M^{mes} Mary Pallante*, *Andrienne Soutter* et *M. Olivier Tauxe*.

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 15 novembre 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 27 novembre et mercredi 28 novembre 2007, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Patrice Mugny, maire. Mesdames et Messieurs, après votre long débat sur le Grand Théâtre hier soir, j'ai le plaisir de vous annoncer que le Conseil administratif a entériné ce matin la nomination du nouveau directeur général du Grand Théâtre, qui remplacera M. Blanchard en juillet 2009 et qui, dès le printemps 2008, commencera à occuper partiellement ses fonctions. Cette personne a été proposée à l'unanimité, moins une abstention, par le conseil de fondation, sur recommandation du bureau. Il s'agit de M. Tobias Richter: ceux qui connaissent un peu l'art lyrique apprécieront.

De nationalité suisse, M. Richter a fait ses débuts au Grand Théâtre de Genève en 1972; c'est donc pour lui un retour aux sources en quelque sorte. Après avoir effectué de nombreuses mises en scène en Italie et en France, il a travaillé et dirigé plusieurs opéras en Allemagne: Munich, Kassel, Brême. M. Richter a pris la direction générale de la Deutsche Oper am Rhein à Düsseldorf-Duisburg en 1996. Il y a mis en place la plus grande troupe lyrique d'Allemagne, capable de présenter jusqu'à 400 soirées d'opéra par an. La Deutsche Oper am Rhein emploie près de 600 personnes à l'année et travaille avec deux orchestres: l'Orchestre philharmonique de Duisburg, avec ses 95 musiciens, et l'Orchestre symphonique de Düsseldorf, avec ses 130 musiciens. Enfin, dans des conditions difficiles, il a pris, dès 2004 et en parallèle, la direction du Festival international de musique classique de Montreux. M. Richter commencera prochainement à temps partiel, se partageant entre Düsseldorf et Genève, et il assumera pleinement ses fonctions dès l'été 2009. J'espère que cette nomination convaincra les milieux artistiques comme nos partenaires que le Grand Théâtre a un bel avenir devant lui.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, la première communication concerne l'inauguration du tram Cornavin-Meyrin. Vous avez tous été conviés à cette inauguration qui aura lieu le 8 décembre, jour du vote du budget. La partie officielle est prévue à la salle des Asters entre midi et 14 h, précisément pour que les autorités municipales puissent y assister. Pour des questions d'organisation, notamment afin de savoir si nous devons organiser un transport spécial, je vous serais reconnaissant de bien vouloir annoncer votre participation à M^{me} Marie-Chris-

Questions orales

tine Cabussat. Le jour du budget, les groupes politiques ont souvent des choses à discuter entre midi et 14 h. Nous ne sommes donc pas certains que la demande d'un bus soit vraiment justifiée; c'est pourquoi nous vous demandons de vous inscrire.

Deuxième communication: nous devons commencer par traiter la proposition PR-580, concernant le droit de préemption aux Eidguenots. Comme M. Pagani est auditionné en ce moment par une commission du Grand Conseil, nous traiterons ce point à son retour.

3. Questions orales

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Hier soir, deux questions m'ont été adressées, l'une par M^{me} Camporini, l'autre par M^{me} Casares. Je m'étais engagée à compléter ma réponse avec des documents écrits plus explicites. Ces documents sont prêts, je vais les faire distribuer et ils figureront au *Mémorial*.



Grand Prix d'Horlogerie

Question de Madame Christine Camporini

Contexte

Le soutien de la Ville de Genève au Grand Prix de l'Horlogerie a été initié par le département des affaires culturelles. Le 1^{er} décembre 2004, le Conseil administratif décidait de transférer ce dossier au département des finances. Le 1 octobre 2007, il prenait acte du désengagement du département des finances et du logement. Toutefois, conscient de l'importance de soutenir et de valoriser le secteur de l'horlogerie, l'exécutif demandait à la Direction générale de l'administration communale d'assurer le pilotage et suivi du dossier.

Frais engendrés par ce soutien

- a. Gratuité de la mise à disposition du Grand Théâtre

Jusqu'en 2005, le Grand Théâtre ainsi que le Foyer ont été mis gratuitement à disposition des organisateurs de la manifestation. Après discussion, le 9 novembre 2005, le Conseil administratif décidait de donner « son accord de principe à la mise à disposition gratuite du Foyer du Grand Théâtre afin d'assurer la pérennité de la manifestation ».

Le montant comptabilisé s'agissant de cette mise à disposition se monte à **49'500 francs** (en 2006).

- b. Frais divers pris en charge par la Ville de Genève

En 2006, les charges suivantes ont été comptabilisées :

Impression et graphisme invitations	10'200 francs
Affranchissement et enveloppes	3'750 francs
Affichage (SGA)	7'600 francs
Total	21'550 francs

Par ailleurs, le salaire de Mme Maillard (personne en charge de l'organisation) est pris en charge sur une période de 6 mois par an (de juillet à décembre). Un des partenaires du Grand Prix de l'Horlogerie prend à sa charge les mois de juillet et d'août.

La charge salariale nette pour la Ville est d'environ **28'000 francs**.

Questions orales

**Evaluation de la gouvernance de la Gérance immobilière municipale**

Contexte

La Gérance immobilière municipale (GIM) est en charge de la gestion administrative et financière du patrimoine immobilier de la Ville de Genève, dans le cadre de deux missions distinctes : d'une part, assurer la **gestion et l'entretien du patrimoine immobilier**, d'autre part, mettre en oeuvre la **politique sociale** de la Ville de Genève dans son volet logement.

Depuis quelques mois, différentes difficultés de management ont été mises à jour, tant par la direction du département que par des collaboratrices et des collaborateurs du service. En conséquence, le Conseil administratif et sa Conseillère déléguée, Mme Sandrine Salerno, ont souhaité procéder à une évaluation de l'organisation et des pratiques de gestion.

Objectifs du mandat exploratoire

L'objectif principal de cette étude est d'analyser la pertinence et l'efficacité de la gouvernance actuelle de la GIM et de ses pratiques « métier », ainsi que de formuler le cas échéant des propositions d'amélioration.

Ce module exploratoire permettra de mieux saisir les contours exacts des problématiques les plus importantes, qui pourraient ultérieurement demander des investigations supplémentaires.

La pertinence et l'efficacité de l'organisation seront analysées sous les angles suivants :

- adéquation des ressources humaines aux tâches assignées ;
- adéquation des pratiques de collaboration et de coordination, de l'organisation des flux d'informations par unité et par section au regard des tâches qui y sont effectuées ;
- pertinence et mise en œuvre des pratiques transversales de collaboration entre unités et sections ;
- pertinence et mise en œuvre des pratiques de coordination entre la direction, les unités et les sections.

L'analyse documentaire et les entretiens individuels seront les principales méthodes employées.

Calendrier, équipe et pilotage de l'intervention

L'étude se tiendra de novembre 2007 à janvier 2008 et se réalisera avec l'apport d'experts externes disposant de compétences en gouvernance, en pratiques « métier », en systèmes informatiques et en analyse juridique. Le bureau d'études Evaluanda coordonne les apports des différents experts, en toute indépendance et dans le respect des standards de la Société suisse d'évaluation (SEVAL).

Cette étude se réalisera avec les collaboratrices et les collaborateurs de la Gérance immobilière municipale, dans une approche partenariale et constructive.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je réponds à deux questions qui ont été posées hier, l'une qui m'était directement adressée et l'autre qui s'adressait à l'ensemble du Conseil administratif. M^{me} Klopmann demandait à quelles conditions le parage des véhicules privés autour du Bâtiment des Forces-Motrices était autorisé lors de manifestations. Mes services m'ont informé que les emplacements en question ne sont pas interdits à la circulation, mais qu'ils sont en revanche interdits au parage. Ils font l'objet d'autorisations spécifiques délivrées en premier lieu aux camionnettes des traiteurs et des différents dispensateurs de services, à proximité du BFM, dans un périmètre bien défini, cela étant d'ailleurs valable pour le BFM comme pour d'autres institutions à proximité.

En outre, sur la base d'une demande faite au minimum quarante-huit heures avant, de potentiels ayants droit peuvent disposer d'un nombre limité de places à proximité des bâtiments, lesquelles sont octroyées pour des véhicules spécifiques dont le numéro de plaque doit être fourni au préalable. Un papillon justificatif doit être exhibé sous le pare-brise. Tous les autres véhicules doivent normalement être sanctionnés. Nous vérifierons donc dans les jours et les semaines à venir que ces règles soient strictement respectées.

J'ajouterai une précision: la Ville a demandé à l'Etat, il y a quasiment un an, de pouvoir mettre à disposition des places pour handicapés à cet endroit, étant entendu qu'il convient de faciliter l'accès des handicapés à la salle de spectacles. Or nous avons reçu tout récemment une réponse négative, au prétexte que les places, dans ce secteur, doivent pouvoir être utilisées par tous types d'utilisateurs. Nous déplorons cette décision et, comme vous, nous constatons qu'il serait utile de régler un peu mieux les questions de circulation dans ce quartier.

La deuxième question émanait de M^{me} Figurek – à moins que ce soit une question des syndicats relayée par M^{me} Figurek – qui s'interrogeait sur les amendements proposés par le Conseil administratif dans le cadre du projet de loi sur les agents de sécurité municipaux (ASM). Le projet de loi n'a pas encore été déposé par M. Moutinot, mais il a fait l'objet d'une préconsultation auprès de nombreux partenaires, dont la Ville de Genève. La question était de savoir si la possibilité d'une externalisation du contrôle du stationnement, donc des agents municipaux, avait fait l'objet d'une décision du Conseil administratif et, si oui, pourquoi.

Madame, je vous le confirme: le Conseil administratif in corpore et unanime a souhaité, dans la lettre rendue à M. Moutinot, laisser cette possibilité ouverte, en raison d'une disposition qui avait été souhaitée et signée par deux magistrats qui vous sont très proches, MM. Hediger et Ferrazino. Ceux-ci, au cours de la législature précédente, ont trouvé pertinent – et le Conseil administratif actuel également – de permettre, par exemple, l'externalisation du contrôle du stationnement sur les places blanches, les places à parcimètre. Comme vous le savez, nous

Questions orales

sommes déjà sous un régime d'externalisation pour ces places-là, où le contrôle est effectué par ces hommes et ces femmes en uniforme bordeaux, qui font l'objet d'une convention tripartite entre l'Etat, la Ville et la Fondation des parkings. Nous percevons une ristourne sur les amendes distribuées qui, chaque année, émerge aux recettes.

Cette possibilité existe donc, elle est exploitée actuellement et il faut lui donner un cadre légal. Dès lors qu'un projet de loi est prévu, nous avons demandé qu'elle soit maintenue, pour proroger la situation actuelle et, le cas échéant, nous réserver la possibilité d'externaliser l'entier du contrôle du stationnement, si le Conseil administratif le décide, sur la base d'une étude que je suis en train de mener dans mon département. C'est donc une porte ouverte que nous nous laissons. Je me félicite à cet égard que la voie ait été tracée par deux excellents magistrats de l'extrême gauche, qui ont jugé pertinent, lors de la législature précédente, de permettre à la Ville d'externaliser cette prestation. Je vous remercie donc de cette question, qui m'a permis de souligner cette avancée du point de vue des prestations publiques.

M. Patrice Mugny, maire. M. Carasso m'a posé hier une question concernant des tortionnaires chinois qui auraient été accueillis à Genève. J'ai répondu que des fonctionnaires accueillent parfois d'autres fonctionnaires et qu'il est difficile de déterminer les fonction et qualité des fonctionnaires étrangers qui viennent à Genève. Mais, dans le cas particulier, renseignements pris, il s'agissait d'une délégation chinoise accueillie par un doyen de la faculté des sciences politiques de l'Université de Genève, dans le cadre des liens que la Confédération entretient avec l'université. La Ville n'a donc strictement rien à voir dans cette rencontre. Il se trouve que M. Erhardt, directeur du cabinet du maire, participait à cette réception dans le cadre de ses activités militantes, et donc tout à fait en dehors de ses activités professionnelles. Nous pouvons parfois nous «faire avoir», si je puis dire, mais, dans le cas présent, la Ville de Genève n'a rien à voir dans cette rencontre.

J'en profite pour faire une annonce que j'aurais dû faire précédemment, Monsieur le président. Nous avons tenu aujourd'hui, avec deux de mes collègues, une conférence de presse sur des affiches que vous avez peut-être déjà vues en ville et qui sont l'œuvre de M. Wazem et de M^{me} Albertine. L'une présente un mouton blanc tout seul dans un grand espace vert, et l'autre présente une série de moutons de toutes les couleurs et de tous les cantons. Comme nous l'avions annoncé et comme cela avait souhaité par le Conseil municipal, nous avons décidé de participer, d'une manière un peu ironique et ludique, à rétablir certaines valeurs, eu égard à des histoires de moutons... Vous devriez en savoir plus en lisant la presse demain.

Motion: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé et de l'action sociale

4. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 25 juin 2007 de M^{mes} Sandrine Burger, Sophie de Weck Haddad, Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Nicole Valiquer Grecuccio, Maria Pérez, MM. Christian Zaugg et Yves de Matteis, renvoyée en commission le 25 juin 2007, intitulée: «Mesures d'accompagnement à apporter à la répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des organismes subventionnés œuvrant dans le domaine de la santé et de l'action sociale, ainsi que leur financement – proposition PR-487» (M-685 A)¹.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La commission sociale et de la jeunesse, sous la présidence de M. Simon Brandt, a étudié cette motion lors des séances des 13, 20, 27 septembre 2007, 4 et 11 octobre 2007.

La rapporteuse remercie M^{me} Jacqueline Meyer pour l'indispensable contribution de ses notes de séances.

Rappel de la motion

Considérant:

- que la proposition PR-487, votée avec un report de son entrée en vigueur d'une année lors de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2006, devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2008;
- que le report a été décidé afin de «donner le temps à des concertations plus approfondies avec les milieux associatifs concernés, en vue de favoriser un large soutien à ce projet, quitte à apporter quelques modifications à la répartition proposée» selon les termes de la proposition PR-487 amendée le 16 décembre 2006;
- que, à ce jour, l'opposition d'une partie des associations concernées est maintenue pour les mêmes raisons que celles qui ont été évoquées initialement;
- que les arguments développés contre cette répartition, lors du débat en séance plénière, restent valables, à savoir:
 1. les critères et clés de répartition restent peu clairs et pas toujours applicables. La distinction notamment entre l'action sociale individuelle attribuée au Canton et l'action sociale communautaire attribuée à la Ville est peu relevante, les associations concernées offrant pour la plupart tant des prestations individuelles que collectives,

¹Développée, 372.

Motion: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé et de l'action sociale

2. les «prés carrés» ainsi constitués pourraient nuire à la collaboration Ville-Etat,
 3. les associations dépendraient d'un seul financement, soumis à la «folie d'un seul prince»,
 4. une bonne gouvernance suppose une diversité maximale des sources de financement,
 5. cette mise sous tutelle par la Ville/l'Etat constituerait une municipalisation/étatisation rampante,
 6. les gains d'efficacité attendus sont minimes pour l'Etat, la Ville et les associations,
 7. il s'agit d'une fausse bonne idée. Un contrôle unique des comptes des associations, par la Ville ou l'Etat sur mandat de ces deux entités publiques, aurait pu mener au même gain d'efficacité allégué;
- que les effets néfastes potentiels de cette répartition sur le terrain social pourraient être limités par la création d'un organe de coordination et de concertation entre Etat, Ville et associations concernées, organe qui serait chargé du suivi de la loi instituant cette répartition, du traitement des nouvelles demandes de subventions, et qui serait garant du maintien d'une politique sociale cohérente;
 - que, sans concertation tripartite, les effets de cette loi risquent de conduire à une politique sociale sans vision globale et à long terme sur notre canton,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de lui fournir le résultat de la concertation avec les associations demandée par la proposition PR-487;
 - d'étudier, en concertation avec l'Etat et l'Association des communes genevoises, la mise sur pied d'un organe de coordination et de concertation entre l'Etat, la Ville et les associations concernées, organe qui serait garant du maintien d'une politique sociale cohérente et qui puisse notamment se charger du suivi de la loi instituant cette répartition et du traitement des nouvelles demandes de subventions;
 - de lui fournir un bilan tripartite des effets de la loi deux ans après sa mise en application.

Préambule

Les subventions concernant les aides à la personne sont déplacées au Département de la solidarité et de l'emploi et celles prioritairement de politique sociale collective sont intégrées au département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports. Pour mémoire, une différence quasi nulle (35 000 francs) solde la proposition PR-487, acceptée en décembre 2007, avec le moratoire d'une année

Motion: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé et de l'action sociale

exigé par la Ville de Genève sur sa mise en application. L'opération est neutre pour les associations. Un des buts de cette fusion est de rationaliser le contrôle financier.

Séance du 13 septembre 2007

Des réunions sur les principes financiers retenus par l'Etat et la Ville ont été planifiées pour accompagner les associations. Le 2 octobre 2007, la Ville réunira les diverses associations pour en débattre, et tous les intéressés pourront y participer.

Séance du 20 septembre 2007

Audition des motionnaires

Les inquiétudes des motionnaires relèvent de trois ordres:

1. pérennité financière;
2. certaines associations se retrouvent dispersées entre Ville et Canton; le critère retenu par les autorités était de mettre les associations qui font de l'action collective à la Ville, et celles qui font de l'aide individuelle seraient subventionnées par le Canton. Il se trouve que beaucoup d'associations font les deux. Par exemple, Aspasia se retrouve seule à la Ville alors que les autres associations féminines sont au Canton;
3. perte globale de l'action sociale dans le canton; selon ces associations, il manque une vision globale de l'action sociale.

C'est pour pallier ce risque qu'il est demandé la mise sur pied d'un organe de coordination qui mettrait en lien les associations Canton/Ville. Cet organe pourrait faire remonter les besoins, afin de savoir aussi comment procéder dans l'avenir.

Il est aussi question d'organiser les assises du social.

Le critère essentiel retenu quant à la classification des associations s'est fait sur le genre de travail effectué: au niveau individuel plutôt du côté du Canton, au niveau action communautaire plutôt du côté de la commune. Des critères géographiques et/ou historiques sont aussi intervenus.

Les divers regroupements d'associations (RAP, FARGO, CLAFG) ne semblent pas faire double emploi avec la nouvelle structure souhaitée.

RAP = Regroupement d'associations privées.

FARGO = Fédération des services sociaux privés aux rameaux de gui et olivier.

CLAFG = Centre de liaison des associations féminines genevoises.

Motion: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé et de l'action sociale

Audition du RAP: M^{mes} A. Gohner de l'association SOS Femmes, et M.-J. Glardon de l'association Aspasie

Le RAP avait pris position contre cette répartition à la fin de 2006 et est maintenant satisfait qu'un projet de motion soit déposé, car celui-ci répond au vœu de coordination exprimé alors.

Le RAP estime, en effet, que cet organe serait là pour éviter qu'il y ait deux pôles de direction d'associations entre la Ville et l'Etat. Il devrait dépasser l'aspect politique et conflictuel et éviter les effets pervers qui interviendront si les gens ne se parlent plus. Il faudrait quelque chose de tripartite où les associations seraient ainsi en bonne concertation, puisque cette loi n'a pas tenu compte de cet aspect.

Pour le RAP, il s'agit de mieux définir le partenariat entre les pouvoirs publics et le monde associatif.

La solution ne serait-elle pas que le RAP et la FARGO jouent le rôle moteur pour la mise en place de ce futur organe?

Plusieurs séances d'information ont eu lieu pour entourer les associations et les aider à faire ce changement important. Les séances ont été extrêmement bien suivies, car très attendues par les associations. Le contenu de ces séances a porté aussi bien sur la gestion financière, la responsabilité des comités, que sur un échange des informations et la création de réseaux forts.

Séance du 27 septembre 2007

Audition de la FARGO: M^{me} N. Favre, directrice de la Main tendue et présidente de la FARGO, et M. A. Champod, directeur du Centre social protestant (CSP) et membre du comité de la FARGO

Des 12 associations de la FARGO, toutes n'avaient pas la même position sur ce sujet. Au RAP, les avis étaient aussi partagés. Le CSP est d'avis que le plus important est de défendre les subventions sans trop se préoccuper de la manière.

En marge de ce problème de répartition est aussi apparue la manière dont le débat entre les pouvoirs publics et les associations évolue. Il y a de plus en plus d'exigences envers des associations. Parfois, des mandats sont remis sous forme d'appel d'offres; cela implique de redéfinir quel est le rôle des associations, car il n'y a plus de lieu où un échange peut se faire entre le monde associatif et les pouvoirs publics.

Suite aux discussions occasionnées par cette nouvelle répartition, un groupe de travail s'est réuni cet été, avec M^{me} Véronique Pürro (Ville) et M. Eric Etienne

Motion: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé et de l'action sociale

(Etat). Il en est sorti un projet, soit de créer des assises sur les problématiques de la collaboration entre associations, l'établissement de critères pour le versement des subventions (avec réserves ou pas) et sur la densité du réseau associatif qui est dense pour une ville de la grandeur de Genève.

Les discussions ont aussi porté sur le fait que l'Etat devrait jouer un rôle régulateur et l'avis émis était d'avoir une politique sociale plus cohérente qui ne soit pas seulement basée sur des critères géographiques ou autres qui ne soient pas réellement sociaux. Leur souhait était de pouvoir collaborer ensemble. L'idée des assises a été élaborée en août et les questions qui ont émergé sont les suivantes:

- le rôle des associations en Ville;
- revoir les relations entre associations et pouvoirs publics.

Il y a une volonté, de la part des associations, de pouvoir collaborer avec les politiques.

Selon la FARGO, l'Etat désire mettre en place une politique sociale, mais le rôle des associations devient de plus en plus celui d'un mandataire à qui l'on verse une subvention. Or ces lieux aident à créer l'innovation, et une des craintes, c'est la perte de cette création. La situation est différente selon la subvention versée. Il faut avoir des différences dans l'acceptation ou non des réserves, suivant la taille de l'institution. Il a été dit que, en cas de dons importants, les subventions seraient diminuées. Cela serait très défavorable auprès de la population.

A la Main tendue (fondée en 1959 pour répondre à des personnes suicidaires, 24 heures sur 24. Il existe 12 centres sur toute la Suisse. Le budget se compose d'un tiers de subventions et de deux tiers de dons), 45 appels sont reçus en moyenne par jour; en dix ans, on constate une augmentation explosive des problématiques liées à la solitude. Les problèmes liés à la maladie psychique sont très importants; 60% des personnes internées le sont contre leur gré.

Le CSP et la Main tendue ont le même fondateur, soit M. R. Martin. Le CSP a été créé en 1954; avant, il existait des prestations sociales de l'Eglise et l'idée a été de centraliser le tout dans un même lieu.

Le CSP s'est développé en essayant de répondre aux besoins nouveaux. En 1958, des réfugiés hongrois arrivent à Genève; ce sont des gens complètement démunis. L'appel du CSP est très entendu et le vestiaire est né de cette façon, de même que la brocante, avec le surplus de marchandise pas attribuée.

Le budget actuel est de 5,3 millions de francs; la moitié provient du chiffre d'affaires des ventes et d'une participation des usagers; 30% de dons, 20% de subventions publiques et privées.

Il y a, pour les deux associations, une augmentation de problèmes divers dus à de gros problèmes dans le monde du travail, que ce soit du chômage, de la sur-

Motion: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé et de l'action sociale

charge ou du harcèlement psychologique. Ils constatent une perversité dans la relation qui est impressionnante.

La FARGO a le souci de pouvoir être des acteurs et non pas des associations qui vont subir sans se positionner. Dans un lieu tripartite, il devrait être possible de pouvoir obtenir l'information de ce qui va se passer sur le terrain.

Il est rappelé le fait que, du temps de M. Guy-Olivier Segond, conseiller administratif à la Ville de Genève puis conseiller d'Etat, une fédération s'était constituée, mais que cela n'a jamais vraiment bien fonctionné.

La FARGO souhaite surtout être informée de façon privilégiée sur la politique voulue par les autorités et avoir la possibilité de faire remonter les problèmes rencontrés et qu'il y ait un échange.

Pour le CSP, il faut que les exigences au niveau financier et autres domaines soient adaptées. Parfois, on peut avoir une exigence qui n'est pas adéquate, s'agissant d'une petite structure. Cela peut aussi modifier la philosophie du lieu; par exemple, on leur demande comment les gens évoluent, alors que leur décision est de ne pas créer de dossier pour les gens fréquentant une petite structure psychiatrique. La présence de réserves revêt aussi une différence selon le taux de subvention du secteur public.

L'Etat a une nouvelle directive à l'étude, mais le CSP reçoit des dons qui ne sont pas identiques suivant les années. Il est contradictoire, par conséquent, d'avoir des contrats avec subvention pour exécuter une tâche précise et, en même temps, de vouloir vérifier le reste du travail exécuté par l'association avec ses propres économies et récoltes de mécénat.

Selon les buts des associations du social, il n'est pas possible, ni souhaitable, de faire des bénéfices. Il peut, au mieux, y avoir un excédent de recettes par rapport aux charges.

Séances des 4 et 11 octobre 2007

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, et de M. François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du Département de la solidarité et de l'emploi

L'échéance du 1^{er} janvier 2008 ne peut plus être contournée.

La mauvaise humeur de certaines associations était liée, à la fin de 2006, au fait qu'elles n'avaient pas été prises en compte dans la répartition et qu'elles voulaient pouvoir se faire entendre. Depuis lors, l'avancement s'est fait dans ce sens. Plusieurs rencontres ont eu lieu entre le Canton et la Ville ainsi que les représentant-e-s du RAP, de la FARGO et du CLAFG. L'idée de mettre sur

Motion: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé et de l'action sociale

Le pied des assises sociales au début de 2008 avance bien. Les thématiques seront celles qui interpellent les associations. L'idée serait de pouvoir aller de l'avant sur des modèles de concertation.

Les associations semblent satisfaites de ces séances et des sujets annoncés pour les trois soirées de formation d'ores et déjà programmées.

Les communes sont chargées de développer les actions communautaires, car elles disposent des équipements de proximité. Tout le volet santé est de la compétence du Canton, de même que celui du handicap et de l'égalité entre homme et femme. Il a été décidé que les associations qui œuvrent dans le domaine de l'asile sont aussi confiées au Canton. La Ville travaille surtout dans le domaine de l'exclusion et elle a aussi une compétence dans l'animation socioculturelle, en particulier en faveur des aîné-e-s.

La neutralité des coûts a été respectée et ce n'était pas un élément facile, tout le monde en convient. Il s'agit maintenant de tout mettre en œuvre pour que cette nouvelle répartition des subventions entre le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports de la Ville et le Département de la solidarité et de l'emploi du Canton se fasse dans une volonté commune en faveur des bénéficiaires avant tout.

Discussion et vote

Un important travail de concertation ayant déjà été mis en route par les différentes instances et associations concernées, la première invite est supprimée à l'unanimité, car elle n'a plus de sens. C'est en date du 11 octobre 2007, après les diverses auditions en lien avec la présente motion et le projet de budget 2008 qu'a lieu le vote.

Par 11 oui (2 UDC, 1 DC, 3 Ve, 3 S, 2 AGT) contre 3 non (2 L, 1 R), la motion amendée est acceptée.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier, en concertation avec l'Etat et l'Association des communes genevoises, la mise sur pied d'un organe de coordination et de concertation entre l'Etat, la Ville et les associations concernées, organe qui serait garant du maintien d'une politique sociale cohérente et qui puisse notamment se charger du suivi de la loi instituant cette répartition et du traitement des nouvelles demandes de subventions;

Motion: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé et de l'action sociale

- de lui fournir un bilan tripartite des effets de la loi deux ans après sa mise en application.

Documents de travail et de références

- projet de budget 2008 du 27 août 2007, département des finances et du logement, Ville de Genève – ventilation par rubriques budgétaires – subvention personnes physiques (PR-570)
- divers documents, plaquettes de présentation des associations auditionnées
- loi de répartition des subventions dans les domaines du social et de la santé (PL 9902)
- échange des courriers des 2 et 16 juillet 2007 des magistrats en charge du Département de la solidarité et de l'emploi, M. François Longchamp, et du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, M. Manuel Tornare, confirmant le respect réciproque de la nouvelle répartition des subventions

M^{me} Martine Sumi, rapporteuse (S). Mesdames et Messieurs, sur la forme, la motion M-685, intitulée: «Mesures d'accompagnement à apporter à la répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des organismes subventionnés œuvrant dans le domaine de la santé et de l'action sociale, ainsi que leur financement» – référence faite à la proposition PR-487 de l'année écoulée – aurait dû plus précisément parler de «mesures d'accompagnement à apporter à la répartition entre les subventions du département cantonal de la solidarité et de l'emploi et celui de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports pour la Ville». Car la proposition PR-487 ne concerne que cette répartition-là. Et même s'il faut nuancer mon propos car ce sont bien environ 90% des montants totaux subventionnés par nos deux entités publiques qui sont concernés par cette proposition, je me devais, en tant que rapporteuse, de relever cette minutie.

Sur le fond, plusieurs inquiétudes du monde associatif, contenues dans les amendements initiaux, ont, pendant l'examen de la motion M-685, trouvé réponse, de même qu'un certain apaisement a été trouvé lors des auditions des parties concernées et lors des nombreuses séances d'information organisées par nos deux entités publiques. C'est pourquoi le groupe socialiste trouve sage et respectueux envers les partenaires de travail sur le terrain que sont les associations œuvrant dans le domaine du social, que d'accepter la motion amendée. Le groupe socialiste ressent en effet cette motion amendée comme à la fois l'occasion d'un signe gratifiant, attentif, respectueux envers le monde associatif, et une solution concrète, pratique, de suivi, accompagné d'un bilan de la proposition PR-487. C'est pourquoi le groupe socialiste vous invite à accepter la motion M-685 amendée.

Premier débat

M^{me} Maria Casares (AGT). Notre groupe A gauche toute! soutiendra la motion M-685 telle qu'elle a été amendée en commission sociale et de la jeunesse. En effet, constituer un organe tripartite devrait permettre de résoudre – en tout cas, nous l'espérons – les problèmes de coordination et surtout de consultation entre l'Etat, la Ville et les associations, notamment en ce qui concerne le financement, mais pas seulement. Nous voulons que les professionnels sur le terrain puissent être entendus des pouvoirs publics et qu'ils et elles soient consultés en cas de changements importants les concernant. En effet, il est apparu, dans les débats en commission sociale et de la jeunesse, que pour la répartition, c'est-à-dire pour la RPT qui commencera en 2008, ni le Canton... (*Brouhaha.*) Je vois que cela n'intéresse personne dans cette assemblée, mais je continue tout de même... (*Remarque.*) Oui, effectivement, Monsieur Tornare, le social intéresse peu de monde!

Je disais que ni le Canton ni la Ville de Genève n'ont trouvé opportun de consulter les associations. Ils ont déterminé une répartition selon laquelle, d'après les explications données en commission sociale et de la jeunesse, les associations relevant de l'action communautaire allaient à la Ville, et celles relevant de l'aide individuelle allaient au Canton. Or il est évident que ce manque de consultation a généré de l'insécurité pour les responsables des associations, et nous estimons qu'un dialogue constructif doit être entamé avec celles-ci, parce que ce sont des partenaires qui remplissent un rôle que l'Etat et la Ville n'assument pas. Nous pensons qu'elles doivent être consultées.

Même si le principe de cette répartition est connu, A gauche toute! trouve tout de même incohérent la manière dont certaines associations sont passées du Canton à la Ville, et ne comprend pas les motivations de cette répartition car elle ne correspond pas aux critères de la loi. Je donne deux exemples: l'association SOS Femmes qui est passée au Canton, et F-Information qui est restée à la Ville. Or ces deux associations font un travail collectif et individuel auprès des femmes. Les deux commissaires d'A gauche toute! ont fait des recommandations en commission et ont voulu avoir des explications, mais elles n'ont malheureusement pas reçu de réponse satisfaisante. C'est pourquoi je réitère notre demande: même si nous allons soutenir cette motion, nous aimerions qu'on nous donne des critères objectifs, et pas seulement les critères généraux que nous dicte la loi. Nous aimerions avoir cette réponse.

M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve). La répartition des subventions entre Ville et Canton est chose faite dans le budget 2008. Les associations concernées avaient expliqué leurs réticences, disant qu'il ne s'agissait pas uniquement d'une

Motion: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé et de l'action sociale

répartition comptable, mais qu'il y avait des répercussions bien concrètes pour la vie des associations. Elles demandent donc que cette répartition s'accompagne de la mise sur pied d'un organe tripartite de concertation.

Les associations du secteur social se sont souvent créées pour répondre à des besoins non couverts par le secteur public, qu'il s'agisse de besoins nouveaux ou de besoins complémentaires à ceux couverts par l'action publique. Quelques exemples: l'accompagnement social des malades du sida, les foyers d'hébergement d'urgence, le transport et les loisirs des personnes handicapées, l'accès à des informations juridiques à des tarifs accessibles, des cours de langue ou d'alphabétisation gratuits... Tout cela montre que notre société ne pourrait aujourd'hui plus se passer des prestations fournies par les associations du secteur santé-social. Qui plus est, ces prestations sont fournies à des conditions financières très avantageuses. Leur prix deviendrait exorbitant si ces prestations devaient être fournies par l'Etat. Les associations ont souvent des conditions salariales très basses, sans indexation, sans annuités, des salaires incomparables avec ceux de la fonction publique. Ces conditions font qu'en général les équipes qui y travaillent sont très engagées, très motivées et font preuve d'énormément de souplesse et de qualité dans leur travail.

Ainsi, ces associations méritent notre reconnaissance quant à la qualité de leur travail, et surtout notre respect. Or, le respect, c'est déjà de leur dire oui quand elles nous demandent d'être prises en considération, d'avoir un échange avec les autorités politiques qui les financent. Ces associations demandent un organe de concertation, un lieu organisé où elles puissent avoir un interlocuteur, un lieu de discussion pérenne et régulier. Ce faisant, elles demandent tout simplement le dialogue, et le respect commande d'entrer en matière sur cette demande.

Les associations de ce secteur ont subi bien des bouleversements ces derniers temps, imposés par les autorités cantonales surtout. Citons la nouvelle LIAF (loi sur les indemnités et les aides financières), les contrats de prestations, les indicateurs de qualité et de performances – qui sont peu discutés et peu adaptés au travail associatif – et maintenant la répartition des subventions et une tendance à mettre la pression pour qu'elles se regroupent en faitières. Face à tout cela, les associations demandent un organe, et qu'en attendent-elles? De pouvoir aborder les difficultés liées à toutes ces exigences administratives nouvelles et d'être consultées avant l'adoption de lois qui les concernent ou qui concernent leur secteur et leur public. Il s'agit de relayer les besoins du terrain, du bas vers le haut, vers le politique, et de s'assurer qu'il existe à Genève une vision globale, cohérente et à long terme de la politique sociale.

Tant la FARGO (Fédération des services sociaux privés aux rameaux de gui et olivier) que le RAP (Regroupement d'associations privées), qui regroupent des associations comme le Centre social protestant, Caritas, Solidarité Femmes,

Motion: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé et de l'action sociale

SOS Femmes, etc., nous ont confirmé en commission leur besoin de voir cet organe mis sur pied. A notre sens, ce serait être aveugle que de ne pas voir l'intérêt que les politiques peuvent y trouver, à savoir prévenir les problèmes, éviter la confrontation et poursuivre une politique sociale de qualité. Si l'on admet que les associations remplissent bien des tâches d'utilité publique et qu'elles ont un rôle complémentaire à celui de l'Etat, il convient de les considérer comme des partenaires de notre politique sociale. Or, avec un partenaire, on discute, on consulte, et c'est tout ce que demande cette motion.

Pour marquer notre détermination quant à ce partenariat, nous souhaitons déposer un amendement, dans le sens où cet organe devrait être mis sur pied dans un délai de six mois. Je dépose sur le bureau l'amendement complétant ainsi la première invite:

Projet d'amendement

«d'étudier, en concertation avec l'Etat et l'Association des communes genevoises, la mise sur pied, *dans un délai de six mois*, d'un organe...»

M. Simon Brandt (R). En préambule, en tant que président de la commission sociale et de la jeunesse, j'aimerais remercier ici sincèrement M^{me} Sumi pour son excellent et brillant rapport. A partir du moment où nous avons terminé les travaux, elle n'a eu que quatre jours pour le rendre, ce qu'elle a fait. Cela nous permet de traiter cet objet dans les délais prévus, comme le sera le rapport sur les prestations sociales que nous traiterons le jour du budget. Madame Sumi, merci!

Maintenant, une fois n'est pas coutume, je vais me faire l'avocat de M. Tornare pour défendre son projet et vous dire pourquoi un organe de répartition est tout simplement inutile. En effet, que demande la motion? De créer, en concertation avec l'Etat et l'ACG, un organe de coordination et de concertation entre l'Etat, la Ville et les associations, qui serait garant du maintien d'une politique sociale cohérente et qui se chargerait notamment du suivi et du traitement des nouvelles subventions. Mais à quoi sert un tel organe, Mesdames et Messieurs, dès lors que le magistrat municipal Tornare et le magistrat cantonal Longchamp ont annoncé que la loi entre en vigueur, que la répartition a eu lieu, qu'ils ont reçu les associations et qu'ils ne changeront rien à cette répartition, quoi que vous disiez et quoi que vous fassiez? Créer un organe qui n'aura aucun pouvoir, qui ne pourra pas changer ne serait-ce qu'un franc de subvention entre la Ville et le Canton, ne servira pas à grand-chose. Qui plus est, c'est totalement inutile si les magistrats ont déjà fait cette répartition...

D'ailleurs, un organe de ce genre existe déjà: c'est la Chambre de l'économie sociale et solidaire, qui est actuellement la seule apte à décider où envoyer une

Motion: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé et de l'action sociale

association, entre le Canton ou la Ville, pour une nouvelle demande de subvention, une adaptation de celle-ci ou autres.

De plus, Mesdames et Messieurs, nous voterons le budget municipal dans dix jours. Ce dernier a une implication directe sur cette motion, puisque quantité d'associations subventionnées par la Ville verront leur subvention augmenter. En l'état, certains partis qui, aujourd'hui, défendent cet organe de concertation sont prêts à refuser le budget municipal, sachant pourtant que cela tuera toutes les associations qui ont été transférées à la Ville! Quand une association voit sa subvention passer de 30 000 francs en 2007 à 150 000 francs en 2008 et que certains sont prêts à lui dire qu'elle touchera un douzième provisionnel sur la base de l'année dernière, je rappelle qu'un douzième de 30 000 francs, ce n'est pas un douzième de 150 000 francs! Donc, un peu de cohérence, Mesdames et Messieurs! On ne peut pas défendre le tissu associatif d'un côté et être prêt à le liquider de l'autre...

En commission, nous avons auditionné toutes les personnes possibles et imaginables: les magistrats, les associations. M. Tornare comme M. Longchamp nous l'ont dit: les concertations ont eu lieu, les associations ont été reçues et aucun organe que vous pourriez créer n'y changera quoi que ce soit.

En réalité, quelle est la vraie crainte du tissu associatif? Quantité d'associations ont peur de dépendre du Canton, car actuellement, si le Canton diminue un peu leur subvention, elles peuvent toujours demander un complément à la Ville, et vice versa. Mais, pour le groupe radical, ce n'est pas là une bonne gestion des associations. En l'occurrence, cette nouvelle répartition permet notamment une diminution importante des frais administratifs. Lorsqu'on verse des subventions à des associations œuvrant notamment dans le social, le solidaire, la culture, il est navrant qu'une grande partie de ces subventions aille aux frais administratifs. Pour une fois qu'un magistrat municipal et un magistrat cantonal, qui ne sont en plus pas du même bord politique, arrivent à se mettre d'accord sur une répartition somme toute cohérente – le collectif d'un côté, l'individuel de l'autre – et que cela permet une diminution des frais administratifs, je ne vois pas pourquoi on devrait en discuter plus avant. Certes, personne ne sera jamais tout à fait content à Genève, mais à vouloir contenter tout le monde, on n'avance pas!

M^{me} Alexandra Rys (DC). Pour le groupe démocrate-chrétien, il n'est évidemment plus à prouver que les associations ont un rôle social extrêmement important à jouer. Mais, comme nous avons déjà eu l'occasion de le relever à l'époque, la répartition des rôles entre la commune et l'Etat, pour claire qu'elle soit sur le papier – aide individuelle à l'Etat, aide communautaire à la commune – n'est pas aussi aisée dans la pratique. De notre point de vue, la création de

Motion: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé et de l'action sociale

l'organe demandé dans cette motion ne peut que faciliter la transparence, la coordination, l'échange d'informations. Cet organe ne sera ni un éléphant administratif, ni une machine à dépenser le fric de la Ville. Pour nous, ce doit être un lieu d'échange, d'information, dont les différents acteurs ne pourront que bénéficier. Pour ceux qui ne souhaiteraient voir cet objet qu'avec des lunettes économiques, je soulignerai que l'échange d'informations et la concertation ne peuvent qu'aider à mieux déterminer les rôles et, par là, à éviter les doublons. Comme chacun le sait, éviter les doublons, c'est éviter des dépenses inutiles. Dès lors, le groupe démocrate-chrétien acceptera la motion amendée telle qu'elle est sortie de commission, et il votera également l'amendement des Verts.

M. Georges Queloz (L). Bien sûr, nous reconnaissons qu'un travail énorme se fait dans toutes les associations et que ces activités sont justifiées. Mais là n'est pas le problème. Ce qui est recherché aujourd'hui, autant par la Ville que par le Canton, c'est d'éviter les doublons. C'est le but de cette répartition. Or dans cette motion que nous demande-t-on? On nous demande de mettre en place un organe de concertation qui puisse, en même temps, se porter garant. Mais cela n'est pas possible. En effet, que l'on fasse de la concertation, que l'on interroge et que l'on informe les subventionnés, c'est la moindre des choses, c'est normal, mais on ne peut pas leur garantir leur subvention, puisque c'est le Conseil municipal qui vote les lignes budgétaires et que rien n'est jamais garanti. Lorsque nous donnons une subvention à la Fondation d'art dramatique, elle est garante que les fonds soient bien utilisés pour ce à quoi ils étaient destinés, mais cela ne va pas au-delà. Personne ne peut garantir les montants qui sont attribués. C'est ce Conseil qui en est maître, pour ce qui est de la participation de la Ville, et il en va de même à l'Etat. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas accepter cette motion. Concertation oui, mais garantie non, impossible!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Depuis 1999, le Conseil administratif a essayé de donner, comme l'ont dit certains, plus de lisibilité à la politique sociale de la Ville. Je remercie M. Brandt, qui a parfaitement décrit ce que j'ai essayé de faire, au nom du Conseil administratif, avec deux magistrats radicaux, Guy-Olivier Segond et François Longchamp, et un magistrat démocrate-chrétien, Pierre-François Unger, successivement chargés de l'action sociale depuis 1999 au niveau cantonal. Comme vous le savez, avec la nouvelle répartition des départements, M. Longchamp a repris l'action sociale il y a deux ans, le secteur sanitaire restant chez M. Unger.

J'ai eu récemment une discussion avec de jeunes politiciens et politiciennes de votre Conseil, après une séance de commission, et ces jeunes me demandaient

Motion: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé et de l'action sociale

quelle était maintenant l'action politique de la Ville dans le domaine social. En l'occurrence, nous sommes en train d'instaurer une politique pour le présent et pour le futur, mais nous ne pouvons pas faire abstraction de ce qui s'est passé depuis 1999. Je me réjouis d'avoir eu un excellent contact – comme le relevait M. Brandt – avec Guy-Olivier Segond, Pierre-François Unger et François Longchamp, pour faire en sorte qu'il n'y ait plus de doublons dans ce domaine. Car s'il y a un domaine de la politique où il n'y a plus de doublons entre la Ville et l'Etat, c'est bien le domaine social! J'aimerais que tout le monde puisse en dire autant...

J'essaie dorénavant de le faire aussi pour le sport, mais je constate que c'est de plus en plus difficile. J'ouvre ici une petite parenthèse qui va plaire à M. Quezoz: comme vous le verrez dans le budget 2009, des petites communes ou des communes riches de la périphérie devront aussi assumer un certain nombre de responsabilités dans le financement du sport, afin que ce ne soit pas toujours la Ville qui paie. Avec le Canton et avec mon collègue Mark Muller, nous essayons aussi d'éliminer les doublons. Je referme la parenthèse.

Que ce soit dans le domaine social ou dans d'autres domaines, si on veut vraiment donner de la pérennité à nos politiques, il faut qu'il y ait cette lisibilité. En 2001, Guy-Olivier Segond et moi-même avons préparé une loi sur les CASS qui a été adoptée par le Grand Conseil. Cette loi, qui sera peut-être modifiée dans les mois qui viennent, attribuait l'action communautaire à la Ville et l'action individuelle à l'Etat, avec quelques exceptions. Même si on peut avoir des énervements mutuels par rapport aux prestations municipales complémentaires, c'est un détail. Le fait est que, dorénavant, on voit ce que font les uns et les autres.

En ce qui concerne ce projet de motion, j'aimerais remercier M^{me} de Weck Haddad, qui a bien expliqué quel est le rôle des associations aux niveaux municipal, cantonal et fédéral, dans le cadre de la politique de subsidiarité qui est une particularité de la Suisse. Les pouvoirs publics, vous l'avez dit, Madame, ne peuvent pas tout faire, et heureusement. Nous l'avons vu avec les abris PC des Volandes et de Carouge: nous avons bénéficié, en grande partie grâce à Pierre Maudet, de l'aide de la Ville de Carouge, mais aussi de l'aide d'associations comme la Croix-Rouge genevoise, Emmaüs, le Centre social protestant et d'autres, parce que nous ne pouvons pas tout faire. En plus, c'est une manière d'alléger les charges dans le domaine social.

Je comprends bien, Mesdames de Weck et Sumi, que les associations, les fondations, les groupements actifs dans le social – et Dieu sait s'ils sont nombreux dans notre ville et notre canton – aient des craintes. Celles-ci sont légitimes, puisque la Ville est souvent plus à l'écoute sur le plan social que le Canton, notamment au niveau du Grand Conseil qui ne suit pas toujours ses magistrats, contrairement au Conseil municipal. J'en profite d'ailleurs pour vous en remer-

Motion: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé et de l'action sociale

cier, Mesdames et Messieurs, car si nous pouvons mener notre politique, c'est grâce à vous. Ces peurs, nous pouvons donc les comprendre, d'autant plus que, dans deux ans, l'Etat reverra peut-être sa copie. M. Longchamp sera certainement réélu, mais il sera peut-être chargé d'un autre département. C'est là une crainte que nous avons aussi entendue.

Cela dit, cette nouvelle clé de répartition des subventions est incontournable. Nous l'avons incluse dans le budget municipal et M. Longchamp, que je rencontre régulièrement, m'a confirmé qu'elle était incontournable, la loi ayant été votée par le Grand Conseil. Même si nous avions voulu faire notre «cinéma» en annonçant que nous refusions cette proposition, nous n'aurions pas pu le faire.

Cela dit, au niveau de la concertation, nous avons déjà beaucoup discuté depuis une année avec les associations. Je rappelle qu'en date du 17 mai 2007 M. Longchamp et moi-même avons reçu les associations à Uni-Mail. Certaines et certains d'entre vous étaient d'ailleurs présents, en tant que représentants d'associations. Nous avons même organisé deux types de formation, qui répondaient à une demande: théorie et pratique financière pour organismes subventionnés, et responsabilité des associations et conseils de fondation – car cela devient de plus en plus problématique. Nous avons donc proposé ces cours et, selon M^{me} Pürro, cent à cent cinquante participants ont assisté à quatre séances.

Toujours au niveau de la concertation, sachez que M^{me} Pürro, cheffe du Service social municipal, et M. Eric Etienne, directeur adjoint de l'action sociale au niveau cantonal, se sont rencontrés plusieurs fois pour parler de la coordination et qu'ils continuent à recevoir les représentants de la FARGO et du RAP.

Alors, s'agissant de créer un organe supplémentaire, c'est à vous de choisir. A priori, je ne suis pas contre. Concernant les assises du social, Madame Casares, que votre camarade de parti Jacques Mino avait demandées avec d'autres, à la fin de la dernière mandature, je me suis engagé à les tenir. Cela permettra peut-être de mettre tout sur la table. Reste qu'il y a une cohérence, et ce sera ma conclusion, dans cette clé de répartition des subventions entre la Ville et l'Etat, même s'il y a peut-être encore des réglages ou des rectifications à effectuer, ce que nous ferons en concertation avec toutes et tous.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} de Weck Haddad est accepté par 48 oui contre 13 non.

Mise aux voix, la motion amendée par la commission et par le plénum est acceptée par 48 oui contre 16 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier, en concertation avec l'Etat et l'Association des communes genevoises, la mise sur pied, dans un délai de six mois, d'un organe de coordination et de concertation entre l'Etat, la Ville et les associations concernées, organe qui serait garant du maintien d'une politique sociale cohérente et qui puisse notamment se charger du suivi de la loi instituant cette répartition et du traitement des nouvelles demandes de subventions;
- de lui fournir un bilan tripartite des effets de la loi deux ans après sa mise en application.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

5. Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 janvier 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 161 000 francs destiné à l'étude de la population de pigeons et d'un crédit de 110 000 francs destiné à la construction de pigeonniers en ville de Genève (PR-537 A)¹.

Troisième débat

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Je confirme que notre groupe persistera et votera ce crédit.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste a écouté l'ensemble des arguments avancés lors du débat d'hier soir. Le magistrat Manuel Tornare a bien expliqué quels avaient été ses objectifs, mais il n'a visiblement pas été compris par l'ensemble de ce plénum. C'est un débat dans lequel nous n'allons pas entrer à nouveau pour dire comment les pigeons vont nicher ou manger, car

¹ Rapport, 2686.

ce n'est pas vraiment de notre compétence. Nous avons entendu les Verts opposer d'autres spécialistes à ceux mentionnés par le magistrat, mais pour notre part, au sein du groupe socialiste, nous n'avons pas compétence pour trancher entre les différentes théories scientifiques en la matière. Nous proposons donc, pour éviter un débat fleuve sur un sujet malgré tout important, puisqu'il s'agit de santé publique, de rediscuter calmement en commission, entre personnes qui ont visiblement beaucoup de choses à dire. Nous désirons éviter d'entrer, comme hier, dans un débat où le magistrat doit répondre à des interrogations qui, certes, sont légitimes, mais qui relèvent du débat de commission.

M. Alexis Barbey (L). Comme le groupe A gauche toute!, le groupe libéral persistera dans son idée et refusera ce crédit, et cette fois il votera oui...

M. Jacques Hämmerli (UDC). L'Union démocratique du centre n'est pas un parti de «tourne-veste»: notre groupe suivra ses commissaires et votera oui aux conclusions de la commission pour refuser le projet d'arrêté.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous aussi, nous voterons oui. Nous ne sommes pas d'accord de renvoyer ce projet en commission. Mesdames et Messieurs, nous n'allons pas passer des heures et des heures encore sur cet objet. Il faut le renvoyer au Conseil administratif, point final! A moins que vous ayez du temps à perdre et de l'argent à dépenser... Je pense qu'il convient vraiment de refuser ce projet et le renvoyer à son auteur.

Mis aux voix, le renvoi du rapport à la commission Agenda 21 est refusé par 52 non contre 14 oui.

Le président. Mesdames et Messieurs, pour éviter le malentendu d'hier soir, je vais mettre aux voix le projet d'arrêté et non pas les conclusions de la commission...

Mis aux voix, l'arrêté est refusé par 43 non contre 23 oui.

6. Motion du 27 novembre 2007 de M^{mes} Diana Duarte Rizzolio, Martine Sumi, Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Véronique Paris, Annina Pfund, MM. Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Gérard Deshusses, Thierry Piquet, Christian Lopez Quirland, Jean-Charles Rielle et David Metzger: «L'eau, bien public» (M-740)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que l'accès à l'eau nécessaire à la vie est un droit humain fondamental;
- que l'eau est un patrimoine commun de l'humanité qui doit être préservé;
- que la déclaration «L'eau, bien public», proposée par l'Association suisse pour le contrat mondial de l'eau (ACME-Suisse), a déjà été signée par six communes en Suisse (Delémont, Yverdon-les-Bains, Tramelan, Lausanne, Ayent et Onex),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de signer la déclaration «L'eau, bien public», proposée par l'Association suisse pour le contrat mondial de l'eau (ACME-Suisse), et ainsi de:

- reconnaître l'eau comme bien public universel;
- s'engager à ce que sur son territoire et son sous-sol la gestion de l'eau reste en mains publiques;
- s'engager à ce que toutes les décisions importantes en ce domaine soient prises avec la participation des citoyens et des citoyennes;
- s'engager à informer régulièrement les habitant-e-s de la commune sur les meilleurs moyens de protéger l'ensemble du cycle de l'eau, afin de garantir un approvisionnement sûr, sain et durable;
- participer à des actions de solidarité internationale sous une forme adaptée à ses moyens en faveur de communautés locales dépourvues d'accès à l'eau potable.

Annexe: déclaration «L'eau, bien public»

¹ Annoncée, 2580. Motion d'ordre, 2662.

Association suisse pour le Contrat mondial de l'eau (ACME-Suisse)

Proposition de déclaration à l'usage des instances, institutions et autorités communales

Ce document est accompagné au verso d'une notice expliquant le sens et la portée des engagements proposés

*[En-tête de
l'instance compétente]*

Déclaration

L'eau, bien public

Considérant que l'accès à l'eau nécessaire à la vie est un droit humain fondamental,

Considérant que l'eau est un patrimoine commun de l'humanité,

le/la *[nom-de-l'instance-communale]*
de *[nom-de-la-commune]*
(Canton de *[nom-du-canton]*)

Reconnaît l'eau comme bien public universel,

S'engage à ce que sur son territoire et son sous-sol la gestion de l'eau reste en mains publiques,

S'engage à ce que toutes les décisions importantes en ce domaine soient prises avec la participation des citoyens et des citoyennes,

S'engage à informer régulièrement les habitants de la commune sur les meilleurs moyens de protéger l'ensemble du cycle de l'eau afin de garantir un approvisionnement sûr, sain et durable.

Le/la *[nom-de-l'instance-communale]* participe à des actions de solidarité internationale sous une forme adaptée à ses moyens en faveur de communautés locales dépourvues d'accès à l'eau potable.

Fait à *[nom-de-la-commune]*, le *[date]*

*[Signature du représentant de
l'instance compétente]*

M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S). Par la motion qui vous est proposée ce soir, nous demandons au Conseil administratif de signer la déclaration «L'eau, bien public», proposée par l'Association suisse pour le contrat mondial de l'eau. Elle reconnaît l'eau comme un bien public universel et s'engage en premier lieu à ce que la gestion de l'eau reste en mains publiques. La démarche n'a pas d'incidence financière mais elle donne ainsi un signal fort. La déclaration «L'eau, bien public» est en effet une proposition générale soumise à des instances et autorités communales en vue d'une prise de position de principe sur l'accès à l'eau et sur sa gestion publique. En Suisse, six communes l'ont déjà signée, dont la commune de Lausanne, et dans notre canton, celle d'Onex. Des démarches similaires ont lieu dans d'autres pays et à plusieurs niveaux.

Affirmer le droit à l'eau, c'est garantir que tout être humain ait accès à l'eau potable et à l'assainissement, de manière équitable et durable, à un coût abordable, en un lieu accessible et en toute sécurité. Ce droit à l'eau pour des usages vitaux dont personne ne peut être privé est reconnu par les Nations Unies comme un droit fondamental. Affirmer que l'eau est un patrimoine commun de l'humanité, c'est reconnaître que l'eau appartient à tous et que personne ne peut s'en approprier, et qu'il est ainsi de la responsabilité de toutes et tous de transmettre cette ressource aux générations futures dans les meilleures conditions.

A travers cette déclaration, notre Ville s'engagera à ce que toutes les décisions importantes en ce domaine soient prises avec la participation des citoyennes et des citoyens. Elle s'engagera également à informer régulièrement les habitantes et habitants de notre commune sur les meilleurs moyens de protéger l'ensemble du cycle de l'eau, afin de garantir un approvisionnement sûr et durable, et à participer à des actions de solidarité internationale sous une forme adaptée à nos moyens.

L'urgence a été demandée hier, car il y a urgence chaque fois qu'il s'agit de protéger une ressource naturelle, et d'autant plus lorsqu'il s'agit de l'eau. Il a aussi été évoqué hier, notamment par le groupe radical, que le 16 décembre nous sommes appelés à voter sur l'initiative cantonale «Energie-eau, notre affaire», notamment sur le volet de l'eau de cette initiative, qui a été scindée en deux par le Grand Conseil. Rappelons que le comité d'initiative avait lancé son initiative fin 2004, avec le soutien d'une large coalition regroupant, au-delà de la gauche – c'est-à-dire A gauche toute!, les socialistes, les Verts – un certain nombre d'organisations de protection de l'environnement, avec aussi l'engagement de l'ensemble du mouvement syndical genevois. Elle a abouti au printemps 2005, avec plus de 12 000 signatures.

Le volet eau de cette initiative inscrit dans la Constitution genevoise le monopole public de la distribution de l'eau. Elle est pour les socialistes et leurs partenaires un moyen de garantir la qualité et la sûreté de l'approvisionnement et de

limiter la spéculation. En matière de production et d'approvisionnement en eau potable, les exemples des collectivités dans d'autres pays, y compris en France voisine, qui ont privatisé la distribution de cette ressource essentielle à la vie, devraient nous inciter à la prudence. En effet, les tarifs y ont fortement augmenté et la qualité de l'approvisionnement s'y est dégradée.

Pour revenir au contexte international, rappelons que, dans le monde aujourd'hui, plus d'un milliard de personnes n'ont pas accès à une quantité minimale d'eau potable, soit 18% de la population. Environ 2,6 milliards de personnes – soit plus de 40% de la population mondiale – n'ont pas accès à une quantité suffisante d'eau potable. Et 2,4 milliards de personnes ne sont pas reliées à un réseau d'assainissement. Parce qu'elles sont privées d'un accès régulier à l'eau potable, 5 millions de personnes, dont 3 millions d'enfants, meurent chaque année de maladies liées à l'eau, c'est-à-dire un enfant toutes les dix secondes. C'est notamment pourquoi les Nations Unies ont déclaré la décennie 2005-2015 «Décennie internationale d'action: l'eau, source de vie».

En Suisse et à Genève, nous avons la chance d'avoir de l'eau en quantité et de l'eau de qualité, une chance qu'il est temps de considérer à sa juste valeur: celle d'une richesse importante, une richesse à préserver. C'est pourquoi nous vous invitons à voter cette motion et à l'envoyer directement au Conseil administratif.

Préconsultation

M. Jacques Baud (UDC). Que d'eau, que d'eau! Mesdames et Messieurs, je rappelle qu'à Genève l'Etat est responsable de l'eau, que les Services industriels de Genève (SIG) en sont responsables et que nos nappes phréatiques sont en général bien préservées. Dans cette motion, il est écrit que l'eau est un bien universel: pour ma part, j'essaie de comprendre, j'attends les martiens... On dit n'importe quoi, on fait n'importe quoi, c'est la nouvelle mode, c'est tendance!

L'eau a toujours fait partie de notre planète et, en parlant de l'eau, il faut aussi parler des océans, dans lesquels on déverse des tonnes de m..., tous pays confondus! Alors, je ne comprends pas: quelqu'un est-il propriétaire de l'eau, quelque part, pour qu'on en vienne à vouloir qu'elle devienne universelle? L'eau a toujours été libre: essayez d'enfermer de l'eau! D'où viennent les nuages, les tempêtes, toute cette eau que nous prenons sur la tête? Elle nous vient des océans, elle est libre, elle n'appartient et n'a jamais appartenu à personne. Elle appartient donc à tout le monde.

Cette motion est incompréhensible, ridicule, elle nous fait perdre notre temps. Il s'agit pour certains de se montrer, de dire qu'ils font quelque chose d'intéressant et d'important pour la nature, mais cela n'a rien à voir avec l'écologie. Que

l'on préserve l'eau, oui, mais parler de propriété à propos de l'eau, excusez-moi, cela me fait tomber les chaussettes!

M. Alexandre Chevalier (L). Au sein du groupe libéral, nous sommes un peu surpris par la date de dépôt de cette motion, puisqu'elle arrive juste avant le vote de l'initiative cantonale sur l'eau et l'énergie. De fait, l'eau est un monopole aux mains des SIG, à propos duquel il y a actuellement un débat public. Nous sommes à la veille du vote et cette motion nous paraît un véritable parasitage démocratique, au moment où nous devons voter en notre âme et conscience sur ce sujet. Le groupe libéral ne comprend pas très bien la raison de cette motion, si ce n'est qu'elle est liée à une question de visibilité et d'opportunisme politique. C'est pourquoi nous la refuserons.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Les démocrates-chrétiens sont également étonnés que cette motion nous arrive en urgence. Reconnaître que l'eau est un bien universel, cela va de soi, mais voilà maintenant plus d'une journée que nous traitons des objets urgents, en délaissant des motions qui correspondent à nos programmes politiques respectifs. Mesdames et Messieurs, j'aimerais qu'à l'avenir nous ayons conscience de cela: si nous voulons permettre l'expression démocratique des partis qui planchent sur des motions, nous devons leur laisser présenter ces textes, sans introduire continuellement des objets urgents pour des motifs de visibilité politique, comme l'a relevé mon collègue libéral.

M. Olivier Fiumelli (R). Je ne vais pas répéter ce que mes préopinants libéral et démocrate-chrétien ont dit sur le lien entre cette motion urgente et la prochaine votation. Je tiens juste à relever que cette motion enfonce des portes ouvertes. En Suisse, la Constitution fédérale, sept lois fédérales, neuf lois cantonales et un certain nombre d'ordonnances et de règlements parlent de l'eau. En tout, 47 textes juridiques traitent de la protection de l'eau et on peut donc se demander ce que vient faire une motion de plus, ce d'autant qu'il s'agit d'un sujet essentiellement cantonal. Nous ne voyons pas très bien pourquoi la Ville aurait à traiter ce sujet, qui plus est en urgence, et c'est pourquoi nous refuserons cette motion.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Le groupe des Verts votera évidemment cette motion. L'eau est une thématique qui nous est très chère et à laquelle nous travaillons, puisque nous avons une motion en attente sur ce sujet. Je ne suis pas d'accord avec les préopinants de l'Entente: l'eau est un bien patrimonial de l'humanité, elle appartient à tous et il n'est pas question qu'elle soit privatisée. Il est faux de prétendre que cette motion relève de l'opportunisme politique: elle

est plutôt une manière de réaffirmer notre attachement à ce bien universel. Nous, les Verts, nous opposerons par tous les moyens à la privatisation de l'eau, comme cela se profile avec l'ouverture du marché de l'électricité prochainement et de celui du gaz ensuite. L'eau, je le répète, est un bien de l'humanité, elle appartient à tous.

Et, pour finir, je relève que, pendant que nous parlons, à la patinoire B des Vernets, on racle, on racle, pour faire de la neige!

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). J'aimerais revenir sur certains propos entendus tout à l'heure. En fait, l'eau est un bien universel qui relève des droits de l'homme. Or je pense que toutes les communautés et tous les partis doivent respecter les droits de l'homme. On ne peut guère revenir sur une notion aussi universellement admise. Je rappellerai aussi que le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un objectif du millénaire. Dans ce sens, la proposition de participer à des actions de solidarité internationale sous une forme adaptée s'inscrit parfaitement dans une politique que la Ville de Genève pourrait développer. Car on parle ici d'une Suisse en interconnexion avec les autres pays du monde, d'une ville internationale avec des responsabilités de ville internationale. La Suisse est un château d'eau et, à cet égard, elle peut, dans le cadre de la coopération, transférer une partie de sa technologie, tout comme la Ville de Genève. Nous avons beaucoup d'expérience en la matière et cela pourrait être une des actions concrètes que notre Ville pourrait s'engager à mener. Nous allons donc soutenir cette motion, au nom du refus de la privatisation, de la libéralisation, dont on voit tous les jours les conséquences dans les pays en voie de développement. Les Verts s'opposent fermement à ce que ce bien public soit privatisé et, en conséquence, ils appuient cette motion.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Je voudrais répondre aux préopinants radical, démocrate-chrétien et libéral. Accuser les auteurs de cette motion d'opportunisme politique en raison des votations revient à ne pas répondre à la question de fond posée par cette motion: voulons-nous, oui ou non, adhérer à une déclaration considérant que l'eau est un bien public? Voulons-nous, oui ou non, reconnaître que l'eau est un bien précieux qui n'est de loin pas bien partagé aujourd'hui, puisqu'une grande partie des habitantes et des habitants de notre plaine n'ont pas accès à l'eau?

On peut effectivement dire que c'est un sujet de compétence cantonale, mais alors pourquoi des villes comme Delémont, Yverdon, Onex ont-elles d'ores et déjà signé cette déclaration? Ces communes ne savent-elles pas réfléchir? N'ont-elles pas vu que l'eau était de compétence cantonale? Non, il faut être sérieux!

Même de très petites communes, comme celle d'Ayent, ont signé. Cela signifie que certaines communes, notamment des communes rurales, savent bien ce que c'est que de manquer d'eau. Elles voient ce qui se passe autour d'elles, elles voient les glaciers reculer... Je ne vais pas vous refaire le film d'Al Gore, mais le fait est qu'il y a là une véritable problématique à prendre en compte. Et il est trop facile de refuser cette motion au motif qu'une campagne de votations cantonales est en cours.

Pour finir, je dirai que je suis d'autant plus surprise de la remarque du groupe radical que celui-ci est favorable à l'initiative qu'il reproche à la gauche de soutenir intempestivement ce soir. Il nous reproche d'entrer dans un débat politique: eh bien, oui, nous faisons de la politique, nous essayons d'être cohérents dans les déclarations que nous proposons et dans les prises de positions que nous assumons au niveau cantonal.

M^{me} Catherine Gaillard (AGT). Dans cette motion, la seule chose que notre groupe A gauche toute! regrette, c'est qu'elle soit signée par le seul Parti socialiste. Dommage! C'était un beau projet pour l'Alternative dans son ensemble, mais il semble que l'Alternative, en ce moment, ait du mal à être unanime...

Pour répondre à l'Entente, je dirai qu'il est tout de même incroyable d'oser prétendre que l'eau est un bien public universel, un bien que rien ne menace puisqu'il y aura toujours des nuages et de la pluie! C'est méconnaître profondément la géopolitique du monde actuel où les accès à l'eau sont souvent cause de conflits. Pensez au Jourdain... Pensez à l'Amérique du Sud, où d'importantes sources d'eau qui avaient été privatisées ont pu, grâce à une nouvelle politique de gauche, être à nouveau nationalisées.

Cette motion, ce n'est pas que des mots: c'est effectivement une déclaration d'intention qui nous semble précieuse par les temps qui courent, à l'heure où même en Suisse on parle de privatiser les biens publics, de les dépecer pour que les plus puissants s'en emparent par morceaux. C'est nous tous et nous toutes qui souffriront de devoir passer par ces grands groupes privés pour accéder à des choses aussi élémentaires que l'énergie, l'eau et bientôt l'air, qui sait! L'eau est aujourd'hui, peut-être encore plus que le pétrole, un enjeu économique énorme. Par conséquent, que notre Ville signe une telle déclaration nous semble un signe fort. Pour notre part, nous préférons évidemment vivre dans une ville qui s'engage pour le respect du bien public!

M. Alexis Barbey (L). En parlant de privatisation, il est une chose qui ne sera jamais privatisée: ce sont les bêtises. C'est un bien largement public, largement utilisé par chacun autant qu'il le peut...

Si les socialistes n'ont pas compris pourquoi les libéraux refusaient cette motion, je vais répéter ce que M. Chevalier a fort bien dit avant moi. Dans cette motion, il y a d'une part des invites auxquelles la Ville de Genève répond déjà: participer à la coopération, faire de l'information sur l'utilisation de l'eau... Pour notre part, nous préférons faire les choses plutôt que de déclarer *urbi et orbi* que nous les faisons. C'est sans doute une attitude typiquement protestante, mais elle nous paraît tout à fait respectable dès lors que les actions sont bonnes. Et puis, il y a un autre aspect dans cette motion, un aspect qui ne nous plaît pas et qui est cette espèce de dogme primaire selon lequel tout ce qui est privatisé est détourné du bien public. Quand M^{me} la préopinante d'A gauche toute! nous fait le panégyrique des sociétés socialistes qui geraient tellement mieux les choses, je réplique que ce sont des fiascos partout... (*Protestations.*) Les gouvernements de gauche ne fonctionnent pas, et on l'a bien vu! Ce n'est pas pour rien que le mur de Berlin est tombé! Et c'est la même chose à Cuba et dans toute l'Amérique du Sud: c'est un fiasco... (*Huées.*)

C'est de la myopie politique que de ne pas le reconnaître. Le groupe libéral ne partage pas du tout cette vision. Si les entreprises privées gèrent l'eau mieux que les entreprises publiques, elles doivent le faire. Si elles ne réussissent pas à le faire mieux, elles seront écartées du marché, mais le résultat, c'est que l'eau sera beaucoup mieux utilisée et à disposition de tous.

M. Olivier Fiumelli (R). Je voudrais rétorquer à la préopinante socialiste que le Parti radical est cohérent, en ce sens que l'eau est un sujet fédéral et cantonal, et non un sujet municipal. Au niveau cantonal, nous soutenons l'initiative «Eau, notre affaire» et, ici, nous sommes cohérents en rappelant qu'il ne s'agit pas d'un sujet municipal, raison pour laquelle nous refusons la motion. A notre tour, nous demandons aux socialistes d'être cohérents lorsqu'ils critiquent les privatisations. En effet, les bonus et la politique salariale des institutions publiques gérées par les socialistes, notamment les SIG, ne sont peut-être pas tout à fait conformes aux principes du développement durable...

M. Jacques Hämmerli (UDC). A la suite de cette tempête dans un verre d'eau, j'aimerais que le Conseil municipal ne se noie pas dans des sujets aussi futiles!

M^{me} Catherine Gaillard (AGT). Après les interventions de M. Barbey et de son collègue radical, nous avons donc la réponse à la question que je feignais de me poser: il y a bien, partout dans le monde malheureusement, des intérêts qui

trouvent normal de privatiser l'eau, sous prétexte que ce serait mieux géré. Mais il y a une différence, Monsieur Barbey, entre une gestion publique et une gestion privée: la gestion publique concerne le bien de tous, et la gestion privée, non, jamais!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je suis gêné d'entendre ce qui se dit. J'aimerais rendre ce Conseil municipal attentif au fait que nous sommes ici dans le grand dérapage, dans la grande politique internationale! Mesdames et Messieurs, occupons-nous de nos problèmes ici à Genève: les emplois, le chômage... Occupons-nous des problèmes que connaissent nos institutions culturelles... Et, de grâce, laissons la politique internationale à la Confédération! Laissez-la à M^{me} Calmy-Rey, qui s'en occupe en tout cas mieux que vous!

M. Alexis Barbey (L). Les dogmes ne sont pas ceux qu'on croit. L'eau est bien ou mal gérée, et le fait qu'elle soit le bien de tous ou de quelques-uns est finalement peu important. C'est l'accès à tous, le fait que l'eau soit traitée et que chacun puisse accéder à de l'eau potable qui est important. Je ne vois pas en quoi la coloration publique ou privée de la gestion serait déterminante. Pour notre part, c'est contre ce genre de dogme que nous nous élevons.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Et pendant ce temps l'eau coule sous les ponts... Je voudrais juste rappeler au préopinant démocrate-chrétien que son groupe est à l'origine d'une motion M-699 que nous allons bientôt traiter, une motion sur la place de la Genève internationale et sur le rôle de la Ville de Genève!

Mise aux voix, la motion est acceptée par 35 oui contre 27 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de signer la déclaration «L'eau, bien public», proposée par l'Association suisse pour le contrat mondial de l'eau (ACME-Suisse), et ainsi de:

- reconnaître l'eau comme bien public universel;
- s'engager à ce que sur son territoire et son sous-sol la gestion de l'eau reste en mains publiques;

- s'engager à ce que toutes les décisions importantes en ce domaine soient prises avec la participation des citoyens et des citoyennes;
- s'engager à informer régulièrement les habitant-e-s de la commune sur les meilleurs moyens de protéger l'ensemble du cycle de l'eau, afin de garantir un approvisionnement sûr, sain et durable;
- participer à des actions de solidarité internationale sous une forme adaptée à ses moyens en faveur de communautés locales dépourvues d'accès à l'eau potable.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

M. Alexis Barbey (L). Monsieur le président, en toute amitié, je vous demande instamment de sonner pour rappeler les conseillers municipaux qui, à votre demande, se trouvent à la salle des pas perdus ou à la buvette pour mener leurs conversations. Traditionnellement, on sonne avant le vote. Ce soir, il semble que le bouton soit en panne, ou que vous ayez décidé de ne pas l'actionner. Reste que je ne l'ai pas entendu et que j'ai failli rater le vote! Je vous demande donc de reprendre les vieilles habitudes...

Le président. Je suis tout à fait d'accord, Monsieur le conseiller municipal, mais il n'est pas de tradition de sonner à tous les votes...

M. Alexis Barbey. Il n'y a pas de votes moins importants que d'autres, Monsieur le président...

Le président. Bien, je ferai selon votre désir, en relevant toutefois que la buvette est équipée d'une télévision et que les élus savent donc très bien où en sont les débats...

7. Projet d'arrêté du 27 novembre 2007 de MM. Christian Lopez Quirland, Eric Rossiaud, M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Isabelle Brunier, Véronique Paris, Silvia Machado, Salika Wenger, Maria Casares et Marguerite Contat Hickel: «Pour la diversité de la presse, soutenons *Le Courier*» (PA-74)¹.

PROJET D'ARRÊTÉ

Exposé des motifs

Le journal *Le Courier* joue un rôle important en tant que journal genevois et romand.

Au cours de ces dernières années, de nombreux journaux ont fusionné ou disparu, limitant ainsi la diversité de la presse. La disparition du *Courrier* créerait un grand vide et impliquerait un manque certain dans la diversité de l'information. Il faut noter que *Le Courier* reste l'un des rares journaux encore indépendants, à savoir qu'il n'appartient pas à un grand groupe de presse.

Depuis quelques semaines, *Le Courier* lance un appel urgent à la population en lui demandant de soutenir ses activités et d'augmenter ainsi le nombre de souscriptions.

Conscient de cette situation, et en parallèle, *Le Courier* a entrepris un plan de redressement financier sur trois ans auquel participent également ses collaborateurs. Pour réussir le redressement financier et lui permettre ainsi de sortir de cette impasse de manière durable, il est nécessaire que *Le Courier* puisse posséder des moyens suffisants.

Notons encore que des mesures ont été entreprises au début de l'année pour diversifier l'offre rédactionnelle et améliorer les articles tant au niveau quantitatif que qualitatif.

La subvention unique de 100 000 francs destinée à l'association Nouvelle Association du *Courrier* doit être exclusivement affectée au développement d'abonnements et à la promotion.

Le Courier s'engage à fournir au Conseil administratif et au Conseil municipal une évaluation des résultats obtenus ainsi que l'ensemble des comptes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

¹ Annoncé, 2581. Motion d'ordre, 2665.

sur proposition de plusieurs membres du Conseil municipal,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire extraordinaire de 100 000 francs destiné à octroyer une subvention extraordinaire à l'association Nouvelle Association du *Courrier*.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2007.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2007 sur le compte 365000, cellule A 800010, sous un OTP intitulé «Nouvelle Association du *Courrier*».

M. Christian Lopez Quirland (S). Mesdames et Messieurs, tout d'abord et une fois n'est pas coutume, je voudrais m'excuser, car je sais que beaucoup d'entre vous auraient souhaité pouvoir signer ce projet d'arrêté, que nous avons rédigé en toute dernière minute. En effet, étant nouveau dans ce Conseil municipal, j'ignorais qu'il fallait présenter les projets urgents avant 17 h 15. Je vous présente donc toutes mes excuses, et j'espère que vous rattraperez le coup en votant oui à ce projet...

Certains d'entre vous lèvent déjà les yeux au plafond, en tout cas dans les rangs d'en face, en se disant: encore *Le Courrier*, encore une motion pour le soutenir! D'autres diront que 100 000 francs, c'est peu, juste un coup de pouce qui ne servira à rien... D'autres encore trouveront que c'est trop. Enfin, d'autres vont nous expliquer l'histoire du *Courrier*, le fait qu'il était catholique, qu'il est athée, ou qu'il se rongeaient les ongles quand il était petit... Les arguments ne risquent pas de manquer ce soir, mais nous allons essayer de faire face et de répondre à chacun d'entre eux.

Pour nous, la question principale aujourd'hui est de soutenir la presse dans sa diversité. Je rappelle que ce Conseil municipal, à de nombreuses reprises, a développé des interpellations, des motions concernant la presse, les médias, *Geneva News*, *Le Courrier* ou Radio Cité récemment. Ce n'est pas anodin, car nous vivons dans un monde où la concentration de la presse se fait sentir, où l'arrivée des journaux gratuits fragilise les rares journaux indépendants qui existent encore aujourd'hui et dont *Le Courrier* fait partie. Soutenir un journal tel que *Le Courrier*, c'est lutter et donner un signal extrêmement fort – nous avons là un devoir en tant que politiques – en faveur de la diversité d'opinions, de la diversité de la presse et du droit du lecteur à s'informer de manière différente et complémentaire par rapport à d'autres journaux.

C'est pourquoi, chères et chers collègues, je vous invite à voter ce projet d'arrêté, à donner ce coup de pouce à un journal qui va fêter ses 140 ans l'année prochaine, un journal qui a fait des efforts considérables au cours de ces derniers mois pour augmenter le nombre de ses abonnés, des efforts considérables aussi en termes financiers pour renflouer ses caisses. Il a pris des décisions parfois difficiles, en termes de ressources humaines: sachez que *Le Courrier* a décidé de ne pas remplacer les départs naturels. De même, il a décidé de faire des économies dans la promotion et le marketing.

Les 100 000 francs que nous vous proposons de voter aujourd'hui, il ne s'agit pas de les donner les yeux fermés, ou de donner un chèque en blanc: il s'agit de soutenir l'effort que *Le Courrier* et de nombreux lecteurs et lectrices sont en train de faire aujourd'hui, l'effort que fait la population genevoise mais également la population de Suisse romande, pour soutenir un journal qui mérite sa place et qui a un rôle à jouer dans les médias de notre région.

Préconsultation

M. Jacques Baud (UDC). J'entends parler de la liberté de la presse, et je la défends, cette liberté qui est indispensable. Mais, dès le moment où vous filez de l'argent à un journal pour qu'il survive, il vous est redevable. Que devient alors sa liberté? Osera-t-il toujours vous critiquer? Non! Donner de l'argent à un journal, c'est payer la presse. On ne l'a pas fait pour *La Suisse*, précisément pour cette raison, pour que la presse reste libre. D'autre part, ce journal est, en l'occurrence, un journal de gauche édité à Fribourg. Mesdames et Messieurs de la gauche, vous voulez soutenir vos petits copains... (*Exclamations.*) Ne vous exclamez pas, c'est la vérité! Si *Le Courrier* était resté ce qu'il était dans les temps anciens, c'est-à-dire un journal catholique, auriez-vous déposé un tel projet d'arrêté? Certainement pas! Alors, arrêtons l'hypocrisie: nous n'avons pas à donner d'argent à ce journal, notamment pour qu'il garde sa liberté. Et, ma foi, il y a sans doute des gens qui seront prêts à le financer. Vous-mêmes pouvez y aller de votre poche: il y a pas mal de gens à gauche qui sont assez riches pour verser 100 000 balles! Mais ne demandez pas à tous les contribuables, y compris à ceux de droite, de financer un journal de gauche!

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Rielle, vice-président.)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, le Parti démocrate-chrétien a eu une histoire d'amour avec *Le Courrier* par le passé, comme

cela a été rappelé tout à l'heure. Concernant ce projet d'arrêté, inutile de dire que nous avons été assez divisés au sein de notre groupe: fallait-il soutenir ce média? Vous vous souvenez que nous étions très favorables à un soutien à Radio Cité – qui, heureusement, s'en est tirée – car nous pensons qu'il est très important que les moyens d'expression soient variés, que la diversité des opinions puisse s'exprimer. Cela dit, faut-il que le Conseil municipal apporte un soutien financier à un journal? C'est une question de fond, qui a été bien énoncée par le préopinant de l'Union démocratique du centre – certes, sur un ton qui n'est pas celui des démocrates-chrétiens et que nous n'approuvons pas forcément – et cette question nous divise, nous devons l'avouer. Comme je le disais d'ailleurs pour Radio Cité, le cœur a des raisons que la raison ne connaît pas. Nous nous sommes donc accordés, et c'est rare dans notre groupe, la liberté de vote sur cet objet. Chacun s'exprimera en fonction de son cœur, de sa conscience ou de sa raison!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Le Conseil municipal, en matière de liberté de la presse, ou plutôt des aides à la presse, pour utiliser une expression qui ne soit pas sujette à controverse, suit une jurisprudence constante qu'il n'a rompu qu'une seule fois – et là je dois contredire M. Baud – quand il s'est agi de soutenir *La Suisse*. Nous avons en effet, à une très large majorité sauf erreur, sinon à l'unanimité, soutenu le journal *La Suisse*, dans des circonstances particulières liées à la déconfiture du groupe Sonor. Mais cela n'a servi à rien, cela n'a pas permis d'atteindre les objectifs escomptés.

Par la suite, le Conseil municipal a eu la prudence de se dire qu'aider la presse, c'était en effet porter atteinte à la liberté de la presse. A priori, il est certes plus facile pour un média complaisant d'obtenir l'assistance des politiques, comme, à l'opposé du *Courrier*, il est plus facile pour un média gratuit, complaisant à l'égard de ses lecteurs, de bénéficier de mannes publicitaires importantes. A cet égard, il est vrai que *Le Courrier* connaît des problèmes réels de fonctionnement, parce qu'il a une langue franche et directe qui n'est pas de nature à lui garantir le soutien massif des principales agences de publicité. En conséquence, c'est un journal fragile par nature. La situation actuelle, que nous pouvons suivre chaque samedi à la lecture de notre journal préféré, est difficile, mais elle n'est pas sans issue.

Je voudrais quand même dire ici que la situation de cet automne engage quelque peu la responsabilité de quelques élus socialistes, dont un magistrat, qui ont été épinglés et même mouchés par un éditorial – je pense à M. Estoppey, dont j'apprécie la plume – ce qui a aussitôt déterminé ledit magistrat à courir à travers ses services et auprès de ses amis, pour requérir de ceux-ci qu'ils se désabonnent sur-le-champ! Aussi, je trouve que les auteurs de cette motion ont beau jeu –

comme l'a fait le présentateur de la motion – de fustiger, avant tout débat, les élus de droite en leur disant que, si *Le Courrier* disparaît, ce sera de leur faute, alors même que c'est le Parti socialiste qui s'est mobilisé pour dire que tant d'ignominie de la part du rédacteur de la chronique locale méritait une sanction directe et immédiate!

En l'état, faut-il réparer cette sanction? Je dirai que la première réparation, c'est que les abonnés naturels du *Courrier* se retrouvent derrière le journal. Appartient-il aux politiques de combler les déficits d'un journal? Que non, jamais! Mais les politiques ont d'autres moyens d'action, dont celui de soutenir les efforts du *Courrier* pour trouver des fonds. Cela ne pose aucun problème en matière de liberté de la presse. Ainsi, nous pouvons faire confiance à nos magistrats, aux nombreux magistrats de gauche, pour tourner les pages de leur carnet d'adresse et obtenir de leurs relations qu'elles veuillent bien compléter les fonds manquant au *Courrier*. Ces personnes le feront plus naturellement que les sponsors et les mécènes traditionnels, lesquels, parce qu'ils ont vocation à être plus couramment épinglés par ledit journal que les magistrats socialistes, sont peut-être plus réticents...

Mesdames et Messieurs, voter 100 000 francs pour *Le Courrier*, c'est aliéner la presse. En revanche, nous pouvons solliciter nos élus, les conseillers administratifs, les conseillers d'Etat, pour que ceux-ci, au motif que la presse est un bien précieux et que la liberté de la presse est un bien plus précieux encore, se rassemblent et trouvent les fonds nécessaires. Mais, de grâce, ne tombons pas dans le piège de servir directement, nous-mêmes, la soupe à des journalistes dont la nature est de nous condamner!

M. Olivier Fiumelli (R). Pour ma part, je tiens à saluer les efforts du *Courrier* pour essayer de récolter des fonds et de se redresser. A ce sujet, je suis un peu surpris de lire, dans l'exposé des motifs du projet d'arrêté, que cette subvention de 100 000 francs serait exclusivement affectée au développement d'abonnements et à la promotion. Alors que *Le Courrier* fait une excellente campagne de promotion, alors que tout le monde sait aujourd'hui qu'il a des difficultés et qu'il a besoin d'argent, je ne vois pas à quoi vont servir ces 100 000 francs. *Le Courrier* a besoin d'argent aujourd'hui pour son fonctionnement, et cela, vous semblez l'exclure de votre projet d'arrêté, Mesdames et Messieurs, ce qui est assez étonnant.

Certes, on peut avoir des craintes aujourd'hui quant à la diversité de la presse et de l'information. Mais je rappelle que l'information et la presse, ce ne sont plus seulement des journaux papier à l'ancienne, qui sortent régulièrement de l'imprimerie. Aujourd'hui, la presse et l'information, on les trouve aussi sur internet. Il y a des journaux publiés exclusivement sur internet, ce qui leur permet de faire

de grandes économies. Je citerai l'exemple d'un journal socialiste: l'excellent *Domaine public*, qui avait rencontré certaines difficultés financières et qui est aujourd'hui publié exclusivement sur internet. Il est gratuit et fait juste appel à des dons. Cela pourrait être un modèle pour *Le Courrier*.

En l'état, le groupe radical refusera ce projet d'arrêté, car nous pensons, comme l'a dit mon excellent préopinant libéral, que ce n'est pas aux collectivités publiques de subventionner la presse.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Ce projet d'arrêté pose la question suivante: le journal – et la liberté de la presse – est-il un bien de consommation comme un autre? C'est la question que nous avons posée tout à l'heure à propos de l'eau. En l'occurrence, certains affirment que les lecteurs sont plutôt des consommateurs que des citoyens. Ils s'adressent aux lecteurs en tant que tels, considèrent la presse comme une marchandise et essaient de réduire les coûts et le personnel, et donc la qualité du contenu. D'autres prétendent au contraire que le rôle de la presse est notamment de forger l'opinion publique, de prendre des risques, d'affirmer certaines opinions, y compris des opinions que nous ne partageons pas toujours. Enfin, il y a certains journaux qui se trouvent entre les deux, c'est-à-dire qu'ils bénéficient d'encarts publicitaires tout en défendant une certaine qualité d'information.

Je dirai que *Le Courrier* appartient à la deuxième catégorie, à cette presse engagée qui prend des coups, mais qui a décidé de ne pas accepter de publicité, de mettre son lectorat à contribution et d'obtenir le soutien de fondations et d'associations. Au-delà de la situation du *Courrier*, la question qui se pose est la suivante: faut-il considérer ce type de presse comme un bien collectif à l'égard duquel la collectivité publique aurait une responsabilité? Je pense que nous sommes exactement au cœur de cette discussion, avec le projet d'arrêté qui nous est proposé.

Je relèverai aussi que 70 journaux ont disparu depuis 1990, dont près de la moitié des quotidiens, qu'entre 1990 et 2000 un tiers des publications indépendantes ont disparu et qu'en 2007, dans la région romande, il n'existe plus que quatre quotidiens jugés indépendants, soit *Le Courrier* et *La Liberté*, ainsi que deux quotidiens jurassiens. Pour éviter une nouvelle pierre tombale, je pense que notre Conseil municipal doit réagir concrètement. Je voudrais enfin rappeler qu'en 2000 le Conseil municipal avait déjà voté une subvention de 200 000 francs, qui avait permis au *Courrier* de relever la tête. Cela fait bientôt dix ans. Ce soir, je souhaite que le Conseil municipal accepte cette subvention et que nous puissions, l'année prochaine, fêter tous ensemble les 140 ans de ce représentant de la presse indépendante.

M. Christian Zaugg (AGT). On nous parlait tout à l'heure de liberté sur les bancs de l'Union démocratique du centre. Mais de quelle liberté s'agit-il? La liberté de certains grands groupes de presse, bien armés financièrement, comme les groupes Hersant ou Ringier, liberté qui leur permet de racheter tous les titres, les uns après les autres, pour nous fournir une information totalement uniforme? Mesdames et Messieurs, la presse indépendante est en train de disparaître. Personnellement, je suis de gauche, mais je lis toutes sortes de journaux, parmi lesquels *Le Courier*, *Le Temps* et j'en passe... et cela me gênerait beaucoup d'être privé de *Courrier*, une voix de gauche qui permet d'équilibrer les autres tendances. *Le Courier* n'est pas un journal commercial, il est en danger et il convient donc de le sauver... c'est tout!

M. Jacques Hämmerli (UDC). L'indépendance d'esprit ou d'opinion coûte cher, et il appartient à celles et ceux qui la pratiquent – et j'en suis – d'assumer les conséquences financières de leur attitude, sans demander à autrui de mettre la main au porte-monnaie.

M. Robert Pattaroni (DC). Dans le prolongement de ce qu'a dit notre chef de groupe tout à l'heure, j'aimerais ajouter quelques propos. Le Parti démocrate-chrétien est fondamentalement et profondément attaché à la liberté d'opinion et, par voie de conséquence, à la liberté de la presse. Et cela parce que c'est la valeur la plus forte de la démocratie, démocratie qui est pour nous, j'ose le dire, carrément sacrée. A cet égard, nous avons une identité de vues absolue au sein de notre groupe, et nos divergences ne portent que sur les moyens de faire perdurer la liberté d'opinion.

Le Courier, nous le connaissons bien, puisque c'était à l'origine un journal catholique et que le Parti démocrate-chrétien était aussi un parti catholique. Depuis, les choses ont évolué, le Parti démocrate-chrétien regroupe avant tout des gens attachés aux valeurs humanistes; il y a toujours des catholiques, mais il y a aussi des protestants et des gens qui, sans être religieux, se réclament du parti en raison de la priorité donnée aux valeurs humanistes. *Le Courier* a aussi évolué, nous le savons bien. Moi qui suis abonné depuis de très nombreuses années, je pense qu'on peut le considérer comme un journal de gauche, certains vont même jusqu'à dire d'extrême gauche. Reste que *Le Courier* est un journal critique envers tous les partis, y compris le Parti démocrate-chrétien, et c'est une des raisons pour lesquelles il mérite une certaine estime, voire une estime certaine.

Cela dit, il faut rappeler que, dans *Le Courier*, seules quelques pages sont vraiment rédigées à Genève et que toutes les autres correspondent au journal *La Liberté*. C'est dire que, si on prend la moyenne du message du *Courrier*, on ne

peut pas considérer que son orientation est aussi marquée que certains le pensent. Ensuite, mais faut-il le rappeler, un grand groupe de presse qui a tendance à avaler les petits journaux, à savoir Edipresse, a donné il y a quelques années, gratuitement et sans aucune compensation, un montant de 150 000 francs au *Courrier*.

Ce soir, nous considérons, à juste titre, qu'il est extrêmement délicat de soutenir un journal par un don d'argent. *Le Courrier* a d'ailleurs toujours dit que ce n'était pas ce qu'il demandait. Là-dessus, nous sommes tous d'accord au sein du Parti démocrate-chrétien. Simplement, certains estiment qu'on peut en rester là, tout en faisant en sorte que *Le Courrier* puisse continuer à exister à Genève, et d'autres, dont je suis, estiment qu'on peut faire encore un effort. Cette position relève, non pas du respect de la liberté d'opinion, mais d'un certain attachement, voire d'un attachement profond et sentimental pour ce qui me concerne, à ce journal.

Souvenons-nous qu'à Genève, pendant longtemps, nous avions, en plus de la *Tribune de Genève* et du *Courrier*, le *Journal de Genève* et *La Suisse*. Aujourd'hui, il n'y a plus que deux journaux et, si demain il en manque un, je pense que tous les partis ici présents auront de quoi se faire du souci. En effet, regardez ce qui s'est passé en Italie, avec la mainmise de M. Berlusconi sur l'immense majorité des médias! Regardez ce qui est en train de se passer en France! Si c'est ce que d'aucuns veulent, ils doivent le dire, mais attention à ce que cela représentera demain pour notre propre existence à nous tous, nous les partis qui voulons avant tout la démocratie.

(La présidence est reprise par M. Guy Dossan, président.)

M. Pierre Rumo (AGT). Je rappelle qu'il y a quelques années le Conseil municipal avait demandé à ce que les annonces des places vacantes dans l'administration puissent paraître dans *Le Courrier*, ce qui avait été une aide appréciée par le journal. M^{me} Contat Hickel a également rappelé que la Ville avait accordé une aide de 200 000 francs il y a presque dix ans. Il est donc déjà arrivé que notre Conseil municipal soutienne ce journal, qui est fragile, surtout depuis qu'il a rompu ses liens avec l'Eglise catholique.

J'aimerais encore relever que le Conseil municipal a aussi soutenu non seulement *La Suisse*, mais également *Info Dimanche*, indirectement par le biais de la Fondetec. Cela n'a pas été un très grand succès, mais c'était bien une aide, quoique indirecte, de notre municipalité. Et *Info Dimanche* n'était en tout cas pas un journal de gauche, son image n'était pas celle d'un média de gauche. Par ailleurs, M. Pattaroni a rappelé que le groupe Edipresse, il y a sept ou huit ans, avait également accordé une aide qui avait permis, à l'époque, de sauver *Le Courrier*.

Maintenant, je voudrais souligner que les journaux gratuits font également du tort à un journal comme *Le Courier*. Beaucoup de gens, à l'heure actuelle, n'arrivent plus à se payer un journal chaque jour, même par abonnement, et, de ce fait, se contentent de lire cette presse qualifiée de futile, voire d'inutile par M. Roger de Diesbach, ancien rédacteur en chef de *La Liberté*. On peut également s'inquiéter de l'évolution des journaux. Quand on voit *Le Matin* d'hier s'attacher à savoir quelle est la nouvelle amie de M. Sarkozy, alors que les banlieues françaises s'embrasent, on peut se demander si nous avons vraiment besoin de ce genre de presse.

Par conséquent, il me semble très important de soutenir *Le Courier* par cette aide ponctuelle de 100 000 francs. Ce journal a démontré son indépendance face à tous les partis politiques. Ces derniers mois, voire ces dernières années, il a en effet donné des coups aussi bien aux partis de droite qu'aux partis de l'Alternative et à ses magistrats. Il faut donc soutenir *Le Courier* et j'espère qu'une majorité de notre Conseil votera ce projet d'arrêté.

M. Georges Queloz (L). Je ne connais pas les tarifs de l'espace publicitaire sur Léman bleu, mais cela fait plus d'une demi-heure que l'on parle du *Courrier*, et je ne suis pas persuadé qu'on lui fasse vraiment de la publicité! En fait, ce sera surtout le résultat du vote qui sera décisif: si les citoyens constatent que ce sont leurs impôts qui vont financer *Le Courier*, ils auront toutes les raisons de se désabonner!

Je voudrais rappeler aux nouveaux élus dans ce Conseil que la Ville soutient déjà *Le Courier*, comme d'autres médias, par le biais de ses annonces. Une motion votée par ce Conseil il y a quelques années demandait que tous les journaux, *Le Courier* y compris, aient droit aux annonces de la Ville: recherche de personnel, faire-part et autres.

La Ville a également conclu une multitude d'abonnements. J'en profite pour poser la question et j'aimerais que le Conseil administratif me réponde à l'occasion: combien d'abonnements au *Courrier* ont-ils été conclus par les différents services de la Ville?

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). J'aimerais amener quelques arguments supplémentaires pour expliquer pourquoi les auteurs du projet d'arrêté ont décidé de cibler sur cette subvention unique de 100 000 francs, subvention qui serait affectée exclusivement aux campagnes d'abonnement et à la promotion. Et je répondrai par là même au préopinant radical.

En préambule, je dirai que le souci qui sous-tend ce projet d'arrêté est un souci beaucoup plus large. J'ai eu l'occasion de participer au 5^e Rassemblement

pour les droits humains, qui était consacré cette année à la liberté de la presse et au droit d'informer et d'être informé. Les intervenants, de grande qualité, étaient toutes et tous d'accord sur un point, à savoir qu'il fallait préserver l'indépendance des médias, préserver l'information comme un bien extrêmement précieux et indispensable à la démocratie. Des gens aussi connus que Claude Torracinta, Florence Aubenas, Christian Campiche, Roger de Diesbach, dont la pratique professionnelle est tout aussi reconnue, ont tous relevé combien était nécessaire l'indépendance de la presse, qui passe notamment par la lutte contre la marchandisation croissante de nombre de médias. Un solide esprit d'indépendance est le garant de la qualité des commentaires, de l'information et de la démocratie.

En l'occurrence, pourquoi nous intéresser au *Courrier*? Lors du rassemblement précité, Roger de Diesbach, haute figure journalistique, disait, comme Pierre Rumo à l'instant, qu'il était nécessaire de s'opposer aux éditeurs. A cet égard, *Le Courrier* mène une expérience originale et, quand on dit qu'il suffirait d'augmenter la publicité, c'est aller à l'encontre du but visé par le journal. Certes, il y a des publicités qui sont acceptables pour ce journal – M. Queloz a rappelé que la Ville lui confiait ses annonces – mais la réalité est là: même ce type de publicité est en chute libre et les abonnements chutent aussi, même s'ils augmentent en ce moment grâce à la campagne.

Pour répondre notamment à M. Fiumelli, je dirai que les sommes affectées aux campagnes de promotion ont malheureusement dû être diminuées du fait même des difficultés que connaît *Le Courrier*. Alors, si nous demandons d'affecter particulièrement cette somme à la campagne de promotion, c'est parce que la meilleure façon d'assurer la pérennité du journal est de lui assurer un socle permanent de lecteurs. Au fond, il y aurait tout à craindre d'un apport publicitaire renforcé, ou d'aides ponctuelles qui ne pourraient aboutir à une solution pérenne.

Ce débat est, à une tout autre échelle, celui que nous avons eu hier sur le Grand Théâtre. Nous disions que, pour assurer la pérennité de l'institution, il fallait asseoir son mode de subventionnement et que nous ne pouvions pas compter seulement sur le mécénat, dont on a vu toute la fragilité lorsqu'un seul mécène s'est retiré. De la même façon, pour assurer la pérennité du *Courrier*, il faut assurer la pérennité de son lectorat. Puisque le budget de promotion a dû être diminué, cette subvention est une façon de participer concrètement à la diversification de la presse. On nous a souvent reproché de proposer des subventionnements sans affectation et je trouverais curieux qu'aujourd'hui on nous reproche le contraire, qu'on nous reproche d'être trop précis au motif que cela irait à l'encontre des objectifs mêmes que nous visons.

Je terminerai en disant que défendre la liberté de la presse, c'est assumer – vous transmettez, Monsieur le président, à M. Froidevaux – d'être égratignés

et l'accepter bien volontiers. Je n'ai pas peur, en tant que socialiste, de dire que nous avons besoin d'être égratignés pour avancer!

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Cela a été rappelé tout à l'heure: en 1998 déjà, la commission des finances étudiait une motion M-338 intitulée «Pour soutenir la diversité de la presse, soutenons *Le Courrier*». Or que lit-on dans le *Mémorial* de l'époque? Que la question essentielle à laquelle les commissaires ont dû répondre, lors de l'étude de cette motion, était de savoir si une collectivité devait soutenir ou non un organe de presse. Une partie des commissaires considéraient que *Le Courrier* était une entreprise et que la Fondetec pourrait éventuellement intervenir. Les autres estimaient que *Le Courrier* pouvait être soutenu au nom de la diversité de la presse, car, je cite, «c'est une entreprise indispensable à la démocratie et qui défend un certain nombre de valeurs qui font défaut à d'autres». Ce sont exactement les propos qui sont tenus ce soir; nous sommes toujours dans le même type de débat cornélien...

Ensuite, en 2000, dans sa réponse à la motion, le Conseil administratif parlait d'un «petit miracle»: effectivement il avait inscrit une subvention de 200 000 francs au budget 2000, mais le fait est qu'en 2007 *Le Courrier* rencontre toujours les mêmes difficultés. C'est dire qu'on peut légitimement se poser des questions. Pour nous, les Verts, la diversité de la presse, comme la diversité en général, est un fondamental. C'est un argument qui nous ferait pencher pour cette subvention. En revanche, nous pouvons aussi penser que ce journal devrait trouver son propre marché pour survivre et qu'aujourd'hui il est peut-être arrivé, je ne dirai pas à un point de non-retour, mais à un point critique.

En Ville de Genève, nous disposons d'un outil qui est la Fondetec. C'est un instrument qui fonctionne bien et dont la mission est de soutenir de bons projets. Or le présent projet d'arrêté propose une subvention unique dans l'objectif précis d'assurer la pérennité du journal. Il est aussi dit, dans l'exposé des motifs, que «*Le Courrier* s'engage à fournir au Conseil administratif et au Conseil municipal une évaluation des résultats obtenus ainsi que l'ensemble des comptes». Mais, comme je le disais tout à l'heure, ce journal peut-il survivre dans sa formule actuelle? Je le lis attentivement, puisque j'y suis abonnée, et je n'ai aucun doute sur le professionnalisme de l'équipe de rédaction ni sur le cercle autour du journal, mais je ne suis pas certaine que tout seul il puisse y arriver. C'est pourquoi je souhaiterais, et plusieurs Verts avec moi, que le Conseil administratif s'engage à ce que la Fondetec soutienne vraiment *Le Courrier*, c'est-à-dire qu'il y ait un suivi, une *coaching*, et qu'une sorte de plan de redressement soit mis en place, pour assurer la pérennité du journal à long terme.

L'objectif du projet d'arrêté est certes louable, mais je crains que, dans deux ans ou cinq ans, *Le Courrier* se retrouve devant les mêmes difficultés et qu'il soit

alors trop tard. Nous pouvons verser 100 000 francs, mais il faut savoir exactement pourquoi. Si c'est pour faire survivre un journal indépendant, donner une chance aux emplois et maintenir la diversité de la presse, oui, à condition qu'il y ait un suivi et une véritable réflexion autour de la pérennité de cet organe de presse.

Voilà les quelques remarques que je voulais formuler, avant la dernière: et pendant ce temps, à la patinoire B des Vernets, ça racle, ça racle!

M. Christian Lopez Quirland (S). Il reste peu de temps avant la pause et je vais donc être bref. Tout d'abord, vous transmettez, Monsieur le président, à M. Froidevaux que je suis scandalisé par les propos qu'il a tenus. Il porte des accusations envers le groupe socialiste, selon lesquelles nous ferions l'anti-promotion du *Courrier*. M. Tornare est assez grand pour se défendre et il en discutera peut-être avec vous, Monsieur Froidevaux, mais en ce qui nous concerne... Monsieur Froidevaux, cela ne vous intéresse plus?...

Le président. Veuillez poursuivre, Monsieur!

M. Christian Lopez Quirland. Je poursuis. Ces accusations me paraissent infondées, d'autant plus que nous assumons parfaitement le fait que *Le Courrier* soit un journal indépendant, qui a parfois des coups de gueule, qui attaque parfois le Parti socialiste, qui prône parfois des opinions contraires aux nôtres ou qui ne nous plaisent pas. Ce journal prend aussi souvent position contre les Verts, contre A gauche toute! ou contre le Parti démocrate-chrétien, mais la question n'est pas là! Les 100 000 francs que nous vous demandons de voter aujourd'hui sont le coût de l'indépendance et de la diversité, et j'espère que vous voterez en votre âme et conscience.

Merci aux Verts d'avoir posé quelques questions qui, à mon sens, vont clarifier la situation et donner mandat au Conseil administratif pour suivre ce dossier. Merci également au groupe démocrate-chrétien de laisser la liberté de vote à ses membres. Je suis confiant par rapport aux efforts et aux sacrifices qui sont faits aujourd'hui, et j'espère bien que *Le Courrier* pourra survivre et qu'en 2008 nous fêterons ses 140 ans tous ensemble.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'interviendrai brièvement puisqu'on m'a cité. Monsieur Froidevaux, je n'apprécie pas que vous mettiez sur la place publique les petits différends que j'ai pu avoir avec des journalistes... (*Exclamations.*) Je ne trouve pas cela très correct, surtout de la part d'un avocat,

mais peu importe! Le fait est que lors du caucus – le groupe socialiste peut en témoigner – j'ai demandé de soutenir *Le Courrier*, et je maintiens cette position.

Cela dit, je rappelle, en tant que président de la délégation à la coopération – dont font partie M. Mugny et M^{me} Salerno – que, chaque année, la Ville donne indirectement 50 000 francs au *Courrier*, par le biais de la Fédération genevoise de coopération qui paie ainsi les pages sur la coopération dans ce journal. Je me suis personnellement battu pour augmenter la somme il y a quelques semaines. Par conséquent, je veux bien qu'on me critique quand il y a lieu, mais dans le cas présent il n'y a pas de quoi!

Mise aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté est acceptée à la majorité (nombreuses oppositions).

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté par 38 oui contre 30 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs membres du Conseil municipal,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire extraordinaire de 100 000 francs destiné à octroyer une subvention extraordinaire à l'association Nouvelle Association du *Courrier*.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2007.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2007 sur le compte 365000, cellule A 800010, sous un OTP intitulé «Nouvelle Association du *Courrier*».

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2766
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2766
3. Questions orales	2767
4. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 25 juin 2007 de M ^{mes} Sandrine Burger, Sophie de Weck Haddad, Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Nicole Valiquer Grecuccio, Maria Pérez, MM. Christian Zaugg et Yves de Matteis, renvoyée en commission le 25 juin 2007, intitulée: «Mesures d'accompagnement à apporter à la répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des organismes subventionnés œuvrant dans le domaine de la santé et de l'action sociale, ainsi que leur financement – proposition PR-487» (M-685 A)	2772
5. Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 janvier 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 161 000 francs destiné à l'étude de la population de pigeons et d'un crédit de 110 000 francs destiné à la construction de pigeonniers en ville de Genève (PR-537 A). Troisième débat	2787
6. Motion du 27 novembre 2007 de M ^{mes} Diana Duarte Rizzolio, Martine Sumi, Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Véronique Paris, Annina Pfund, MM. Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Gérard Deshusses, Thierry Piguet, Christian Lopez Quirland, Jean-Charles Rielle et David Metzger: «L'eau, bien public» (M-740)	2789
7. Projet d'arrêté du 27 novembre 2007 de MM. Christian Lopez Quirland, Eric Rossiaud, M ^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Isabelle Brunier, Véronique Paris, Silvia Machado, Salika Wenger, Maria Casares et Marguerite Contat Hickel: «Pour la diversité de la presse, soutenons <i>Le Courrier</i> » (PA-74)	2799
8. Propositions des conseillers municipaux	2812

9. Interpellations	2812
10. Questions écrites	2812

La mémorialiste:
Marguerite Conus